

SEANCES MENSUELLES
DE LA SOCIETE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE
DU PERIGORD

Séance du jeudi 4 octobre 1951.

Présidence de M. le D^r LAFON, président.

Présents : M^{mes} Kapferer, Maleville, Médus, Montagne, Pivaudran, Villepontoux; MM. E. Aubisse, Borias, Becquart, Champarnaud, Corneille, l'abbé Cuginaud, Dandurand, Du Sorbier, A. Granger, le baron de Henin, Lavergne, Lescure, le D^r Maleville, Pivaudran, Secondat, Secret et Villepontoux.

Excusé : M. Jean Lassaigue.

Félicitations. — M. Montagne et M. Bonis, chevaliers du Mérite Social.

Remerciements. — M. Ducasse, M. Printemps.

Entrées d'ouvrages et de documents. — Les fasc. III-IV des *Travaux du Laboratoire d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques du Musée du Bardo*, ayant trait à la tête osseuse de Mechta-El-Arbi (fouilles de 1912) et à son importance tant du point de vue fossile humain que celui du peuplement préhistorique de l'Afrique du Nord. Cette remarquable étude a été écrite par notre collègue M. Lionel BALOUT, maître de conférences à l'Université d'Alger, en collaboration avec M. L. Cabot-Briggs (Alger, Impr. Officielle, 1951; in-8°, 154 p., 20 pl. et 1 carte); — de la part de M. G. Léonard, gouverneur général de l'Algérie;

Gandilhon (René), *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publ. par les Sociétés Savantes de la France*. Période 1910-1940. T. III, fasc. 1^{re} (Maine-et-Loire - Nord). Paris, Impr. Nationale, 1950; in-4°, 322 p.; — envoi de la Direction des Bibliothèques de France;

In memoriam. *Franck Delage (1873-1950)*; tirage à part de la nécrologie précédemment signalée; — envoi de M. Pierre Delage;

Ville de Périgueux. Musée du Périgord. Exposition — 5 juillet-15 août 1951 — à l'occasion du tricentenaire de Fénelon.

Fénelon et son temps. Périgueux. Impr. Périgourdine, 1951; in-8°, 24 p.; — offert par M^{lle} Denise HUMBERT ;

Feuillets de tête du manuscrit original de *Télémaque*, appartenant à la Bibliothèque Nationale; photographie 18×24; — don de M. Roger Gauthier, photographe à Périgueux ;

La Revue française de l'Elite européenne, n° 30; — envoi de son rédacteur en chef qui fait appel à la collaboration éventuelle de Sociétés comme la nôtre ;

Extrait des registres du directoire du département de la Dordogne relatif à l'arrêté du représentant en mission, Romme, pris en vue d'assurer les intérêts de la République dans l'administration des biens séquestrés des ennemis de la Révolution dans le département de la Charente (29 avril 1794); expédition manuscrite ; — épave du « Marché aux Puces », adressée à notre Président par le « Boueux de service » ;

FÉNELON (Paul). *Le Périgord*. Etude morphologique. Thèse pour le doctorat ès lettres, présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris. Paris, A. Lahure, 1951; in-8°, 528 p., avec fig., tabl. et phot.; — don de l'auteur, notre collègue et collaborateur, dont le travail, aussi ample que minutieux, rénove entièrement la géographie du relief de notre province.

M. le Président remercie tous les généreux donateurs et, tout spécialement, M. Paul Fénelon qui a très aimablement proposé de venir parler de son livre à l'une de nos séances.

Note de bibliographie. — Au sujet du livre de M. Jean Fourgous, *En Quercy. Le Pays lotois*, que vient d'éditer la Société des Etudes du Lot, M. le Président remarque que l'auteur a oublié le Périgord parmi les pays limitrophes du Quercy.

Le Bulletin monumental, t. CIX (2° fasc., 1951) mentionne le classement, au nombre des Monuments historiques, des ruines de l'abbaye de Boschaud, commune de Villars.

L'écrivain Aldous Huxley, nous écrit M. Jean LASSAIGNE, a donné dans ses *Thèmes et variations* (Plon, éd.), un essai sur Maine de Biran, très original, on s'en doute, mais qui contient plus d'une erreur; par exemple, celle de faire naître le philosophe périgourdin à Bergerac, « capitale de la vieille province du Périgord ».

Dans la revue *Pyrénées*, d'avril-juin 1951, M. Pierre Fayon consacre un important article à l'activité comme « pyrénéiste »

de notre regretté vice-président, le comte Aymar d'Arlot de Saint-Saud; l'assemblée décide l'acquisition de cette livraison.

M^{me} MÉDUS mentionne à ce sujet que, reproduisant l'article que M. de Saint-Saud avait écrit en 1893 sur Jérôme Visguio, le *Boletino del Centro Cultural Hispanico-Frances*, n° 4 (1951) s'est plu à reconnaître la solidité de cette étude.

M. DANDURAND signale enfin l'intérêt du travail de M. H. Enjalbert, « Les vallées sèches et les vallées tourbeuses du Bassin Aquitain septentrional » (*Revue géogr. des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 1951, fasc. 2-3, p. 163-198).

L'auteur choisit dans le Périgord la plupart des exemples d'évolution des vallées en terrain calcaire : vallée tourbeuse de la Blême et étude de l'origine du travertin de Forges-d'Ans; pertes et méandres de l'Auvézère, de Cubjac à la Roquette; vallées tourbeuses des deux Beunes, de la Pude, de la Nizonne; vallées supérieures sèches du Vergt, du Manoire, val sec de Traly, près de Trémolat, pertes du causse de Thiviers; dépôt de travertin par la fontaine de Sourzac.

Informations. — M. le Président fait connaître qu'une bourse annuelle d'études préhistoriques en Algérie vient d'être fondée et dotée par le gouvernement général. Les intéressés pourront demander à M. le Secrétaire général tous renseignements complémentaires.

Il vient de se fonder à Paris une « Société des Amis de Saint-Jacques de Compostelle; elle a pour but de donner un regain d'actualité à l'étude des questions qui se rattachent au célèbre pèlerinage de Saint-Jacques de Galice, dont Périgueux, comme on sait, fut une des étapes.

L'assemblée est d'avis que la Société envoie une adhésion de principe à ce nouveau groupement.

Excursion de septembre. — M. le Secrétaire général donne le compte-rendu de l'excursion archéologique du 17 septembre, à laquelle le D^r Lafon n'a pu, à son vif regret, prendre part. A quelques jours près, cette sortie coïncidait exactement avec la première de celles qu'organisa notre Société, il y a soixante et onze ans de cela; elle empruntait à peu près le même itinéraire; seul le nombre des participants fut beaucoup plus élevé (2 cars). On notait parmi eux M. Houlet, conservateur, et Legendre, architecte des Monuments historiques, dont les excellents commentaires ont permis à tous d'apprécier l'importance et la qualité des travaux de restauration exécutés par le Service

des Monuments historiques, tant à l'église d'Agonac qu'au château de Puyguilhem. Ce dernier édifice a d'ailleurs été pour beaucoup une révélation. La merveille construite par les La Marthonie, méritait bien de ne pas être abandonnée à la ruine certaine dont elle était menacée il y a vingt ans. Favorisée par le plus beau ciel, cette promenade restera de celles dont on se souvient.

Communications. — M. CHAMPARNAUD transmet le questionnaire de l'enquête ouverte par *Folk-lore*, l'excellente revue de Carcassonne (n° 62, 1951), au sujet du blé « moussole » et de ce qui le distingue de la « touzelle ». Le bureau fera bon accueil aux renseignements que les membres de la Société au courant des cultures céréalières voudront bien lui faire parvenir à ce sujet.

M. Louis DESGRAVES a rédigé sur les Vernoy, imprimeurs à Bergerac, entre 1609 et 1640, une notice historique et bibliographique pleine d'intérêt; elle sera insérée dans le *Bulletin*.

M. Gabriel PALUS fournit l'original d'un contrat d'apprentissage de chirurgien, délivré le 6 septembre 1814, par Nicolas Clugnac, officier de santé à Bertric, en faveur de son élève, l'étudiant Blaise Bouthonier, natif de Celles. — A l'envoi sont jointes des cartes de Premières et de Secondes, pour assister à la Grande Séance Littéraire et Musicale que le poète Jasmin donna, le 19 septembre 1858, au profit des pauvres de Mussidan.

M. Jean SECRET parlant des difficultés rencontrées par les Sociétés savantes de Basse-Normandie et de Savoie, se félicite de voir la Société historique et archéologique du Périgord en excellente posture.

M. SECONDAT rend compte de fouilles qu'il a exécutées cet été :

« A 2 kilomètres à l'Est et en amont de Brantôme, une falaise d'une quarantaine de mètres s'élève sur la rive gauche de la Dronne, près du moulin de Lombraud, sous le village de Subreroches. Presque au sommet, s'ouvrent deux petites grottes naturelles, et, au-dessus, une ouverture quadrangulaire. Ces trois ouvertures correspondent à trois souterrains-refuges. Un couloir taillé dans le roc, avec traces de fermeture, accède à la grotte de l'Ouest. On parvient difficilement à celle de l'Est, qu'un étroit couloir, également taillé, fait communiquer avec une autre petite grotte, dont une partie du plafond et la fermeture vers la vallée sont formées de trois dalles posées de champ.

On pénètre dans le troisième refuge, entièrement taillé, par un couloir qui s'ouvre dans la cave de la maison de M^{me} Courtet. Ces trois refuges, bien que très proches, ne communiquent pas entre eux. »

M. l'abbé CUGINAUD fournit quelques renseignements sur des fouilles de soi-disant trésors effectuées ces temps derniers à Etourneau. Il convient de n'accueillir qu'avec circonspection les résultats annoncés ou escomptés par les intéressés. — L'exploration qui a été faite récemment de vastes souterrains-refuges à la Veyssonie, par un entrepreneur et un radiesthésiste en vacances à Bourdeilles, n'appelle pas les mêmes réserves, mais les objets recueillis (morceaux de poterie) sont sans grande importance.

Admissions. — M^{me} Veuve Marcelle BRIANT, institutrice en retraite, avenue du D^r-Devillard, 5, Brantôme; présentée par MM. Dumazeau et Lavergne;

M. Maurice ANDRIEUX, square Henri-Paté, 12, Paris (XVI^e); présenté par MM. Charles Vignéras et Pouyaud.

Le Secrétaire général,

G. LAVERGNE.

Le Président,

D^r Ch. LAFON.

Séance du jeudi 8 novembre 1951.

Présidence de M. le D^r LAFON, président.

Présents : M^{mes} de Bellerive, Berton, Busselet, Darpeix, Dupuy, Guille, Médus ; M^{les} Reyrier, et Veyssier ; MM. Bardy, Beequart, Berthelot, l'abbé Bézacq, Borias, Champarnaud, Corneille, Dandurand, Ducongé, Granger, de Lacrousille, Lavergne, Lescure, Maury, Pivaudran, Plazanet, Secondat, Secret, Vaudou et Villepontoux.

Se fait excuser : M. Eugène Aubisse.

Nécrologie. — M. Maurice BOURGON, instituteur à Saint-Cyprien, devant qui s'ouvrait un bel avenir de préhistorien et qui s'était fait estimer par son aménité et son obligeance envers ses collègues de la Société.

Félicitations. — M. le chanoine FAURE-MURET, commandeur du Dévouement social franco-belge; M. Jean MONESTIER, mainteneur du félibrige ; M. BIRABEN, diplômé de préhistoire et d'anthropologie préhistorique.

Correspondance. — M^{lle} J. Vieilliard remercie la Société de son adhésion aux Amis de Saint-Jacques de Compostelle.

M^{re} Guervin, secrétaire général de la Société d'Etude du XVII^e siècle, accusant réception du bulletin du *Tricentenaire* de Fénelon, écrit : « Le numéro est extrêmement précieux et les études sérieuses au plus haut point. — M. le Trésorier et M. le Secrétaire général se font l'écho des appréciations flatteuses qui ont accueilli ce troisième fascicule du *Bulletin*. »

La Société d'Histoire du Théâtre, en adressant à notre compagnie le premier numéro 1951 de la revue qu'elle publie, souhaite d'échanger cette publication avec la notre : ce qui est aussitôt accepté.

De son côté, la Fédération des Amis de la plus belle France, 24, rue de l'Université, Paris (VII^e), nous fait part de sa constitution définitive et nous adresse ses statuts.

Entrées d'ouvrages et de documents. — *Pyrénées*, n^o 6, avril-juin, 1951. (Pau, impr. Marimpouey) ; — achat de la Société (voir plus haut, p. 258) ;

Copie collationnée de la vente au roi de la moitié du comté de Montfort appartenant au prince de Pons (Louis de Lorraine, m^{ls} de Mirambeau, maréchal des camps et armées du roi) et à sa femme, Elisabeth de Roquelaure, du 20 janvier 1741. L'acte rappelle que le maréchal duc de Roquelaure avait acheté cette terre et comté à Godefroy-Maurice de Bouillon, vicomte de Turenne, le 15 mars 1667, et qu'il testa le 1^{er} avril 1737. Son autre fille, princesse de Léon, vendit elle aussi sa part au roi en 1741 ; — don du D^r Ch. LAFON ;

Copies dactylographiées des deux parchemins relatifs à l'abbaye de Brantôme (voir p. 154) ; — offertes par M. SECONDAT ;

Etude au crayon pour le portrait peint de Georges Bussière, l'excellent historien et poète de Brantôme ; — don de M. R. DESSALES-QUENTIN ;

Album de photographies sur les stalles de l'église de Chancelade, dans lequel notre très experte collègue, M^{lle} Renée DESBARRATS a réuni, avec des vues générales du chœur de l'ancienne abbatale, des détails des hauts dossiers et dix-huit miséricordes choisies parmi les plus caractéristiques de cet élégant ensemble de soixante-quatre stalles ; — offert par l'auteur.

M. le Président remercie les aimables donateurs et plus spécialement M^{me} Desbarrats qui met tant de zèle à enrichir de morceaux de choix notre collection de photographies.

Notes de bibliographie. — M. le D^r LAFON signale l'ouvrage de M. Francis Jeanson sur Montaigne, dans la collection « Ecrivains de toujours », aux éditions du Seuil ; — un recueil de morceaux choisis, présenté d'une façon moderne et bien illustré.

Le même a noté dans le dernier catalogue d'Autographes Th. Tausky, l'original de la lettre de Fénelon à son frère (5 novembre) dont le comte L. de Maleville possède la copie (voir p. 220), et dans la *Revue française d'Héraldique et de Sigillographie* (1951, n° 15), la nécrologie du comte de Saint-Saud par M. Meurgey de Tupigny.

La suite de l'étude consacrée par M. J.-A. Garde sur « Montaigne, notre voisin », passe dans la *Revue du Libournais* (2^e trimestre 1951).

Dans le *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, de juillet-août 1951, M. Claude BARRIÈRE décrit : « l'oppidum de Sandougue », c^{ne} de La Gonterie-Boulouneix ; le plan de cet ensemble néolithique est relevé pour la première fois.

M. le Président a parcouru avec grand intérêt les *Mémoires de la Société Archéologique de la Charente*, années 1949-1950 (Angoulême, 1951), contenant notamment l'étude de M. Ch. Daras sur « les remaniements de l'architecture religieuse en Angoumois au cours de la guerre de Cent Ans » — ces observations sont valables également pour le département de la Dordogne. — Page 41, est signalée l'existence, au cabinet des Estampes (Bibliothèque Nationale) d'un important recueil de vues anciennes relatives à des abbayes de chanoines de Saint Augustin, où il est possible que des établissements de cet ordre en Périgord soient représentés. — M. J. SECRET dit qu'il s'informera.

Enfin, quelques « Préfets périgordins de jadis et de naguère » sont évoqués par M. J. LASSAIGNE dans *Périgord mon pays*, d'octobre 1951.

Communications. — Comme suite à l'article de M. Jean Secret (*Gazette du Périgord*, du 11 mai 1951), M. COUVRAT-DESVERGNES énumère quelques toiles peu connues du peintre J.-E. Lafon. « Il y a certainement, dit-il, des œuvres de lui

qu'on ne connaît pas encore. » — Et d'autres qui ont disparu tout dernièrement, ajoute M. LAVERGNE, faisant allusion aux peintures de jeunesse dont Lafon avait décoré le foyer du théâtre de Périgueux. Qu'en a fait la municipalité ?

M. le Secrétaire général présente deux documents appartenant à M. PALUS et destinés aux archives du futur musée de Ribérac. Le premier est le registre, pour le district de cette ville, de la contribution patriotique (1790 - an IV) ; le second est la lettre d'un mobile ribéracois, le sergent Portier, écrite de Châteauroux, le 8 février 1871 ; le moral de la troupe était alors au plus bas.

M. CORNEILLE, après avoir constaté que les deux châteaux de Puyguilhem de notre département sont trop souvent pris l'un pour l'autre, revient sur l'histoire de la seigneurie des La Marthonie et des Chapt de Rastignac, à Puyguilhem de Villars, qu'il a eu loisir d'étudier dans les papiers recueillis au château même, et dont le *Bulletin* a donné déjà des analyses.

M. SECONDAT pose une question au sujet de la forge de Puyguilhem.

Notre vice-président fournit la liste d'émigrés originaires du Périgord qui furent recensés à Lausanne de 1794 à 1797 ; ce sont Jean-Xavier de la Chapelle, ancien capitaine de la garde du roi, Jacques-Etienne de la Chapelle, né à Bergerac, chevalier, 48 ans ; Hubert de Lestrade, abbé, 35 ans ; Jean Front de Montozon, 40 ans.

De sa visite à Peyrouse, M. Jean SECRET rapporte que des fouilles au sujet d'un prétendu « trésor » ont eu lieu il y a quelque temps. Il signale l'intérêt de l'église en partie ruinée du Cheylard (chœur du XI^e s., clocher-mur typique). Il commente enfin les deux cartes des églises à coupoles du Périgord qu'il a définitivement établies.

Au sujet d'un portrait de l'évêque Pontard qu'il indique, M. Corneille croit se rappeler qu'il en a déjà été question.

M. DE LACROUSILLE a rédigé sur les journaux à Périgueux de 1814 à 1914 la notice succincte qu'il nous avait promise : il nous en donne la primeur, ce qui est pour lui l'occasion d'évoquer certaines polémiques de presse du siècle dernier (Dupont et Chavoix, Louis Mie et Civrac).

M. l'abbé BÉZACQ mentionne deux récentes études, relatives à Fénelon, précurseur de Renan (?) ou grand éducateur. MM.

de Lacrousille dit qu'il faut également noter celle de M^{re} Grente dans les *Nouvelles Littéraires*.

M. Albert GRANGER présente un vœu relatif au classement, comme monument historique, du château de Neuvic-sur-l'Isle. Il rappelle que l'édifice est inscrit depuis 1927 à l'inventaire supplémentaire. Comme il vient d'échoir par donation de M. Challe à l'hospice des orphelines de Périgueux, et qu'une classe médico-pédagogique va y être installée, le classement assurerait parfaitement sa conservation.

L'assemblée, à l'unanimité, adopte la proposition de notre collègue.

Admissions. — Le D^r André BERTAUX, officier de la Légion d'honneur, croix de guerre, ancien interne des hôpitaux de Paris, et M^{me}, place Lafayette, 8, Meaux (Seine-et-Marne) ; présentés par M^{lle} Bonnet et M. Corneille ;

M. Guy LANARÈS, producteur de films, rue Gambetta, 33, Périgueux, présenté par M. le chanoine Sigala et M. l'abbé Julien [Georges Rocal].

M. ORLY, inspecteur principal des P.T.T., rue des Prés, 11, Périgueux ; présenté par M^{me} Orly et M. A. Granger.

Le Secrétaire Général,

G. LAVERGNE.

Le Président,

D^r Ch. LAFON.

Séance du jeudi 6 décembre 1951.

Présidence du D^r LAFON, président.

Présents : M^{mes} Berton, Dupuy, Guille, Montagne, Pivaudran, Villepontoux ; M^{les} Marqueyssat, Reytier et Veyssier ; MM. E. Aubisse, Bardy, Bertran, Borias, Brachet-Mathieu, Champarnaud, Degail, Lavergne, le chanoine Marquay, Merly, Orly, Palus, Pivaudran, Secret, Vaudou et Villepontoux.

Se font excuser : MM. Corneille, A. Jouanel, Plazanet et M^{me}, Secondat.

Nécrologie. — M. l'abbé GLANGETAS, curé du Change.

Félicitations. — M. Jean LASSAIGNE, promu officier de la Légion d'honneur.

Remerciements. — M. l'Intendant général CHAYROU ; pour leur admission, MM. M. ANDRIEUX et le D^r BERTAUX.

Correspondance et informations. — Sur demande de M. Waquet, ancien archiviste en chef de la Dordogne, l'échange du Bulletin de la Société avec celui de la Société Archéologique du Finistère est accepté.

La Sauvegarde de l'Art français, 12, avenue du Maine, Paris (XV^e), que préside la m^l^{le} de Maillé, souhaite vivement renouer des rapports avec notre compagnie. Cette association accorde des subventions et intervient auprès des pouvoirs publics pour sauver les monuments en péril ; mais pour cela, il faut qu'elle soit prévenue en temps utile et les sociétés comme la notre sont les mieux placées pour remplir ce rôle d'informatrices.

Le Comité des travaux historiques et scientifiques annonce que le prochain congrès des sociétés savantes se tiendra à Grenoble du 15 au 19 avril 1952. Les communications faites au congrès, accompagnées de leur résumé, devront être adressées au ministère de l'Éducation nationale (direction des Bibliothèques de France, 55, rue Saint-Dominique, Paris (VII^e) avant le 15 février.

Les congressistes voulant bénéficier des facilités de transport accordées à cette occasion devront adresser leur demande comme ci-dessus, en indiquant exactement leur itinéraire avant le 25 février, dernier délai. On peut consulter le programme du congrès au siège de la Société.

M. HOULET, conservateur régional des monuments historiques a informé son administration du vœu émis par la Société en vue du classement du château de Neuviç.

La Société Spéléologique de France et le Spéleo-Club de Périgueux ont organisé, le 5 décembre, au théâtre municipal, une conférence avec projections. MM. B. PIERRET et M. FRANÇOIS ont parlé de leurs plus récentes explorations en Périgord (rivière souterraine de Gaulezat, découverte à Aurillac par M. DE SAINT-OURS), et en Quercy (gouffre du Réveillon).

Entrées d'ouvrages et de documents. — Nicolai (Alexandre). *Les belles amies de Montaigne*. Paris, Dumas, [1951] ; in-16, 388 p. ; — offert par l'auteur, dont les travaux ont enrichi l'histoire du Sud-Ouest ;

Actes du 75^e congrès des Sociétés Savantes. (Comité des travaux historiques, section d'histoire moderne et contem-

poraine.) Paris, Impr. Nationale, 1951; in-8°, 237 p.; — envoi du ministère de l'Éducation nationale ;

Copie du testament de Marguerite de Heu, femme du noble Bertrand de Souillac, dame d'Azerat, reçu à Montignac-le-Comte, le 14 novembre 1614. La testatrice était originaire du Pays Messin et appartenant à la région réformée ; elle lègue 50 l. à chacune des communautés protestantes de Montignac et d'Azerat; — don du D^r LAFON ;

Dépêche télégraphique de 1869 et lettres missives, avec leur cachet de poste (1840-1850), au sujet desquelles M. le Président fournit quelques explications; — don de M. ORLY.

M. le Président exprime les remerciements de la Société à MM. Nicolaï et Orly.

Revue des périodiques. — Au *Cahier de liaison de l'association amicale des anciens élèves du Collège Henri IV de Bergerac*, 42^e année (1951), figure un « inédit » du philosophe George Lespinasse-Fonsegrive; c'est le discours qu'étant professeur au Collège de Bergerac, il prononça à la distribution des prix de 1877; il a trait à Maine de Biran et à sa doctrine. A noter aussi les notes et souvenirs de Louis Béchot (1870-1936), sur « l'école pestalozzienne de Bergerac ».

Communications. — En s'aidant de pièces d'archives et notamment d'un dossier des archives de l'Aube, M. Jean SECRET a pu restituer le plan de l'abbaye de Peyrouse telle qu'elle était avant sa destruction quasi totale (au XIX^e siècle, comme on sait, ses bâtiments ont servi de carrière à matériaux de construction). Il présente et commente ce plan dont les dispositions s'accordent dans l'ensemble avec celles des autres abbayes cisterciennes. Le dossier des archives de l'Aube a également permis à notre vice-président de dresser une liste des rentes et redevances de l'abbaye, plus complète que celles qu'on a déjà produites.

Diverses photographies prises par M. Jean Secret sont ensuite montrées à l'assemblée et notamment la *Pietà* si particulière de l'église d'Excideuil ; son beau retable, seul vestige de la chapelle des Cordeliers et une toile, passée jusqu'ici inaperçue, qui a pour sujet le « Christ en croix », entouré du donateur et de la donatrice et de leurs douze enfants. M. Secret attribue ce tableau au début du XVII^e siècle et croit qu'il représente la famille de Saint Léger.

Un Saint-Roch, de facture très rustique conservé à l'église de Cherveix-Cubas, complète ce curieux ensemble.

M. Gabriel PALUS montre le fanion blanc offert à la garde nationale de Verteillac par les « habitants » ou les « femmes » de la commune. Un des coins de la pièce de soie ayant été déchiré, le problème consiste à restituer le mot qui manque à l'inscription peinte en lettres d'or.

M. Secret indique que la municipalité de Mareuil est sur le point de prendre à bail le château des princes de Chalais. M. DEGAIL, maire de Mareuil, apporte quelques précisions sur cette heureuse initiative.

M^{me} MÉDUS invite ses collègues à assister à la conférence donnée ce soir au « Montaigne » par la Société des Etudes historiques. M. Houlet y traitera des monuments historiques.

La même souhaiterait que la Société Historique et Archéologique organise de temps en temps des réunions du soir, auxquelles assisteraient ceux de nos membres qui n'ont pas la possibilité de venir aux séances mensuelles.

M. le Président soumettra cette proposition pour étude au conseil d'administration.

Admissions. — M. le Secrétaire général prie instamment MM. les membres de la Société qui présentent des candidats, de se conformer très exactement à l'art. 5 des statuts de 1950. Les demandes d'admission doivent émaner du candidat lui-même et être signées par deux membres titulaires de sa connaissance.

Sont ensuite élus :

M^{lle} Marguerite AVIAT, rue Gambetta, 37, Périgueux ; présentée par MM. Corneille et Lavergne ;

M. Pierre DE GOURSAC, avenue de Tourville, 1, Paris (VII^e) et château de Puychery, Champeaux (Dordogne) ; présenté par le baron H. de Montcheuil et M. H. Millet ;

M^{me} HOULET, rue de la Constitution, 17, Périgueux ; présentée par MM. Houlet et Secret ;

M. LOMBARD, directeur de la Société anonyme française d'études, de gestion et d'entreprises, et M^{me}, rue d'Aviau, 39, Bordeaux ; présentés par MM. Véron et de Lamartinie ;

M. Jean MOURY, receveur principal des Contributions indi-

rectes (entrepôt des tabacs), et M^{me}, rue Victor-Hugo, 90, Périgueux ; présentés par MM. Corneille et Joffre ;

M. Pierre PÉRIER, représentant régional de la Société des Fonderies de Pont-à-Mousson, et M^{me}, rue Buchon, 2, Bordeaux ; présentés par MM. Véron et de Lamartinie ;

Le comte Guy DE VANDIÈRE DE VITRAC, colonel de cavalerie en retraite, officier de la Légion d'honneur, croix de guerre, rue Lafontaine, 31, Paris (XVI^e) et château de Mondevy, par Mareuil-sur-Belle ; présenté par le baron de Montcheuil et le comte de Vandière de Vitrac ;

M^{me} VIENNE, rue Victor-Hugo, 71, Périgueux ; présentée par MM. Secret et Legendre.

Le Secrétaire général,
G. LAVERGNE.

Le Président,
D^r Ch. LAFON.

1815-1830 EN DORDOGNE

SITUATION RELIGIEUSE

IV. — CATHÉDRALE ET ÉVÊCHÉ

(suite)

L'évêché — abandonné par M^{re} de Flammarens à son départ pour l'exil et qui fut d'abord occupé peu de temps par Pontard, l'évêque constitutionnel de la Dordogne, et ensuite par les bureaux du Département — était accolé à la galerie est du cloître de la cathédrale et à la Petite Mission. Il était une survivance de l'ancien monastère du Puy-Saint-Front. Le préfet, comte Huchet de Cintré, en 1821, fait au conseil général l'historique du l'immeuble :

L'ancien évêché de Périgueux devint, par l'effet de la Révolution, une propriété nationale et fut affecté au logement des diverses autorités créées par le nouvel ordre de choses. L'administration départementale, celle du district et de l'administration municipale y ont été placées successivement et enfin un décret du 9 avril 1811 en fit la concession purement gratuite aux autorités qui l'occupaient au moment qu'il fut rendu. L'administration du district n'existait plus à cette époque ; le département et la mairie étaient seuls restés et, d'après les dispositions du décret précité, la propriété des différentes parties du bâtiment occupé par ces administrations leur fut acquise et l'abandon leur en fut fait authentiquement par le Domaine. Peu de temps après les bureaux de l'administration départementale furent transférés dans un autre local ; mais le département n'en resta pas moins propriétaire de la partie qui lui avait été concédée et qui servit à l'établissement de la sous-préfecture jusqu'à l'époque où celles des chefs-lieux de département ont été supprimées. Depuis cette époque, le bâtiment tout entier est resté à la disposition de l'autorité municipale.

Dès la désignation de M^{re} de Lostanges en 1817, la préfecture s'inquiète d'un logement. Une maison fut louée à

Cellerier, le secrétaire général de la préfecture, mais le contrat fut rompu, contre une indemnité de 400 francs, en raison du retard apporté à l'installation de l'évêque. En août 1821, il fallut se hâter à aménager un local pour l'évêque et son grand séminaire, sans quoi l'arrivée de M^{gr} de Lostanges serait indéfiniment repoussée.

Le département cède aussitôt la partie de l'ancien évêché qui lui appartient et la ville, qui est propriétaire de l'autre moitié, consent à la vendre au département pour 13.000 francs, soit à moitié prix de l'estimation contradictoire. Mais elle se réserve d'y garder les pièces — et ce sont les plus belles — occupées par la bibliothèque municipale, auxquelles on accèdera par une porte particulière à ouvrir sur la Clautre.

Le conseil général, dans sa session du 14 au 17 août 1821, vote 33.000 francs de crédits pour l'aménagement de l'évêché : l'immeuble avait beaucoup souffert pendant le temps où les administrations civiles y logeaient. Les grosses et coûteuses réparations se poursuivront encore pendant cinq ans, afin de donner plus d'espace au logement du prélat et aux bureaux de son administration. Or, M^{gr} de Lostanges se plaint d'être privé des salles réservées à la bibliothèque et d'être dérangé par le bruit des allées et venues des ses usagers. Le conseil général et le préfet insistent donc pour le transfert de la bibliothèque. Les tractations échouent, mais on garde l'espoir qu'avant peu la ville de Périgueux acquerra ou construira un Hôtel de Ville (1) dans lequel les livres trouveront place.

M^{gr} de Lostanges fait murer en 1824 les arcades du cloître de l'ancien monastère, qui, pendant un temps, servit de latrines au quartier, et combler de terre la cour intérieure qu'il transforme en jardin d'agrément.

(1) Le nouvel Hôtel de Ville ne sera installé dans la maison Lagrange-Chancel qu'en 1831, Achat du 7 janvier 1831.

V. — SEMINAIRES

S'il a le souci de l'aménagement de son évêché, M^r de Lostanges se préoccupe plus encore du transfert à Périgueux de son grand séminaire, établi à Sarlat.

Dans les locaux de l'ancien grand séminaire du diocèse de Sarlat, situés sur un pech — dominant les pittoresques toits de pierres de la ville, l'enchevêtrement des ruelles moyenâgeuses, la tour carrée de l'église Sainte-Marie au chevet démoli, le bulbe oriental qui coiffe le clocher de la cathédrale, — une école de théologie avait été ouverte en 1803, par l'initiative de l'abbé Simian (1), ancien lazariste, qui en garda dix ans la direction. Ce magnifique établissement était entouré d'un vaste enclos et d'un jardin qui dévalait vers les fossés de Sarlat. Il avait été érigé officiellement en séminaire du diocèse d'Angoulême, le 28 juin 1808, par mandement de M^r Lacombe. Il n'avait jamais été prospère, par suite des calamités économiques que provoquèrent les guerres napoléoniennes. L'abbé Lagorse, qui en fut le supérieur-économe en octobre 1813, par suite de la démission de l'abbé Simian, n'avait pu, lui aussi, faire face aux difficultés croissantes.

A la fin de 1813, cet établissement ne compte plus que 34 personnes — y compris les maîtres et aussi les jeunes élèves de latinité et de philosophie incorporés à la maison. L'abbé Lagorse attend 9 autres séminaristes, présentement malades ou retenus pour affaires de famille et impécuniosité. Un dixième seulement des pensionnaires présents a payé le trimestre d'octobre. Lagorse a patienté : il ne fait

(1) Pierre Simian, originaire du diocèse de Cahors, professa au Grand Séminaire de Sarlat; au rétablissement du culte, fut prêtre habitué de la cathédrale de Sarlat; rouvrit dès 1803 les cours de théologie à Sarlat; dispose, par vente du 6 juillet 1806, de l'ancien Séminaire; cesse ses fonctions de supérieur à l'automne 1813; devient curé de Saint-Pierre de Gourdon en 1815; meurt à Gourdon le 7 avril 1817.

jamais de l'argent « une condition *sine qua non* de l'entrée au séminaire », comme il le signale à l'évêque en lui remettant les états conformes aux modèles reçus de Mme Beauregard, nièce et secrétaire de Mgr Lacombe.

Il entre en conflit avec M^{sr} Lacombe pour sa comptabilité des années 1814 à 1816, dont il refuse de rendre compte au bureau, du fait qu'il a « administré à la bonne foi et sur la confiance de son supérieur ». Le vicaire général Luguet s'en explique, le 21 décembre 1816, avec Larouverade (1), curé de Sarlat : « Une preuve, dit-il, que l'évêque ne lui avait pas donné cette latitude c'est que sa Grandeur avait nommé, pour receveur et trésorier de tous les fonds qui pourraient regarder le séminaire, M. Du Coderc (2) ». Lagorse ne paraît pas se souvenir de l'opposition très vive faite par lui à son prédécesseur, pour le même motif d'indépendance financière. Il se démet du supérieurat en même temps qu'il est relevé, le 3 mai 1817, avons-nous vu, de sa fonction de provicaire général. Il reprend son ancienne paroisse de Tourtoirac. Un lazariste, l'abbé Andrieux, lui succède à la tête du séminaire de Sarlat.

*
**

Cependant le rétablissement du diocèse de Périgueux provoque une décision importante. Le 19 décembre 1817, M^{sr} Lacombe rouvre enfin, dans l'ancien immeuble d'Angoulême, un grand séminaire pour l'Angoumois. Il en confie provisoirement la direction à un octogénaire,

(1) Léonard Larouverade, né le 15 janvier 1752, chanoine de Sarlat. Assermenté. Curé d'Excideuil. Curé de Sarlat le 5 août 1808. Chanoine honoraire d'Angoulême en 1811. Provicaire général de janvier 1816 au 3 mai 1817. Chanoine honoraire de Périgueux en 1822. Meurt en 1825.

(2) Du Coderc est un pieux laïque, nommé en fin février 1814 trésorier du bureau du Séminaire.

périgourdin d'origine : l'abbé François de Sénailhac (1), ancien recteur de l'Université de Poitiers. Depuis le 26 décembre 1804, l'abbé François de Sénailhac est, à Angoulême, l'auxiliaire de M^{sr} Lacombe, au titre de vicaire général. Mais l'évêque se passe habituellement de ses services, comme il l'avoue au ministre Bigot de Préameneu, en mars 1811 : « Je n'ai qu'un vicaire général, M. Sénailhac François. Il est, à raison de son grand âge, hors de service; il l'est encore parce que la conscience de ce prêtre, sur les affaires qui réjouissent tous les bons Français (2), est entièrement opposée à la mienne. De là il résulte que je ne l'emploie que dans le temps de mes visites pastorales ». Il fallut donc que M^{sr} Lacombe fût dans un grand embarras pour demander à ce vieillard un si éminent service, qui fut accordé avec un admirable désintéressement. A l'abbé de Sénailhac succèdera, le 30 août 1818, à la direction du grand séminaire d'Angoulême, le curé de Châteauneuf, l'abbé Cybard Legrand, qui n'a accepté ce poste que nanti du canoncat du périgourdin de Ladoire-Chamizac, démissionnaire et futur chanoine titulaire de St-Front.

Le séminaire d'Angoulême rend, en ce temps, au moins un immense service au diocèse de Périgueux, en découvrant et en encourageant les aptitudes oratoires et apostoliques de Justin Macerouze (3), le futur curé de Bergerac. Le

(1) François de Sénailhac né le 10 juin 1735. Avant la Révolution professeur émérité de l'Université de Poitiers; professeur de philosophie et Supérieur du Grand Séminaire de Saint-Claude. Nommé par Mgr Lacombe vicaire général d'Angoulême. Meurt le 1^{er} septembre 1821.

(2) Il s'agissait alors de la suppression du pouvoir temporel du pape.

(3) Jean-Baptiste-Justin Macerouze, né le 5 mars 1798 à Tuilières près Mouleydier. Ordonné prêtre le 8 novembre 1822, dans l'église Saint-Jacques de Bergerac, il devient aussitôt le Supérieur du petit séminaire de Bergerac. Il est installé curé de Bergerac le 6 août 1823. Chanoine honoraire de Périgueux en 1826, à 26 ans. Bâtit l'église Notre-Dame de Bergerac et meurt le 12 janvier 1870, laissant un immortel souvenir à Bergerac et en Périgord.

jeune abbé, qui a commencé sa formation sacerdotale à Sarlat, s'en est allé en 1817 à Angoulême. Là, il n'est nullement tenu dans une stricte claustration, bien au contraire : on favorise son contact avec l'extérieur. On le manifeste dans les salons de la ville, ainsi que les plus brillants de ses camarades. On veut, en des discussions avec des personnes de la meilleure société, perfectionner leur psychologie et leur jugement; étendre leurs connaissances aux problèmes politiques et sociaux; éprouver leurs arguments apologétiques; surmonter leur timidité. L'abbé Macerouze est dès lors connu de tout Angoulême ; sa renommée dépasse les remparts de la ville, quand il aborde — avec une fougue méridionale et des aptitudes innées à l'éloquence — la chaire de Saint-Martial. On parle longtemps d'un sermon de vêtue qu'il prononça à Sainte-Marthe d'Angoulême, le 29 juillet 1819. Mais ses maîtres conviennent qu'il faut, à ce sujet exceptionnellement doué, une préparation théologique plus poussée qu'elle ne saurait l'être dans un séminaire de province, tout adapté qu'il fût aux besoins du futur ministère. Ils le dirigent, en octobre 1819, vers le séminaire de Saint-Sulpice, à Paris.

*
**

Dans l'attente de son nouvel évêque, le grand séminaire de Sarlat est rattaché, le 7 octobre 1818, au diocèse de Périgueux. L'ordonnance royale d'érection, en outre, « autorise M. le maire de Sarlat à accepter, au nom de cette ville : 1° les bâtiments de l'ancien séminaire de Sarlat, offerts en donation (1) par MM. Lachaud-Loqueyssie, Gisson et par les dames Chauzé-Labesse-Reniac et Laborie de Campagne ; 2° un enclos joignant celui du séminaire, offert en donation par la dame Tapinois de Betou; 3° une somme de mille francs, offerte également en donation par la dame Mirandol de Péchaud pour les réparations ou l'ameuble-

(1) Donation du 6 juin 1818.

ment de ces bâtiments. Ces bâtiments sont destinés pour l'établissement d'un séminaire ou d'une école secondaire ecclésiastique. S'ils cessaient d'être employés à cette destination, ils seraient reversibles à l'hospice de Sarlat (1). La ville de Sarlat accepte le 29 janvier 1819, mais la commission de l'hôpital ne fait aucun acte d'acquiescement pour cet usufruit jugé peu avantageux.

Le conseil général a des sollicitudes pour cet établissement. Il lui consacre 15.000 francs en 1819, pour les constructions et les grosses réparations; chaque année, il vote au moins 6.000 francs, si des sommes plus importantes ne lui sont pas attribuées par l'Etat, pour travaux d'intérêt général. Ainsi, en 1825, pourra-t-on construire l'aile du Nord. Le supérieurat de la maison passe de l'abbé Andrieux à l'abbé Maisonneuve, un autre lazariste, à l'arrivée de Mgr de Lostanges, puis, en 1823, à l'abbé Géraud Sepière (2), qui gardera cette fonction jusqu'en 1839.

Mgr de Lostanges, qui a chargé le vicaire général de Loqueyssie d'aménager le grand Séminaire de Sarlat et d'y établir une nouvelle forme de discipline, visite cet établissement le 8 février 1822. Il y trouve 6 professeurs et 99 jeunes gens, au lieu des 80 qui y étudiaient en 1819. Il arrivera, en des séjours prolongés, à les connaître personnellement et il enverra, à Paris, les sujets particulièrement doués préparer, à ses frais, leur diplôme de théologie au Séminaire Saint-Sulpice (3). Cependant l'évêque s'accommode mal de ce pis-aller qui retient ses clercs à Sarlat, hors de son contrôle permanent.

(1) *Bulletin du département de la Dordogne* du 16 décembre 1818.

(2) Gérard Sepière, chanoine honoraire de Périgueux en 1822, vicaire général honoraire en 1823, chanoine titulaire en 1837, vicaire général en 1845, mort en 1848.

(3) Ainsi trois séminaristes poursuivront leurs études à Saint-Sulpice, à l'automne 1829.

La municipalité de Périgueux s'efforce de faciliter l'installation du Grand Séminaire dans la ville épiscopale.

Elle propose de céder, à titre gracieux, à l'Etat l'ancien couvent de Sainte-Claire, transformé en atelier de salpêtre, qui occupait l'emplacement de l'actuel abattoir. Dans la chapelle sont installés des musiciens et des ouvriers attachés à diverses unités militaires, stationnées à Périgueux. En attendant leur affectation nouvelle, les bâtiments sont refusés en juin 1820 au Génie, qui prétend avoir reçu Sainte-Claire en échange de l'église de la Cité où il avait longtemps établi son magasin à fourrages; puis, en mars 1821, ils sont refusés tour à tour au 28^e Régiment d'infanterie qui doit cantonner en juin dans la ville et au capitaine du Génie en chef qui voudrait y établir le dépôt de recrutement de la Dordogne (1).

Le 10 mars 1825, une ordonnance royale permet la cession de Sainte-Claire à l'évêque. L'acte est signé le 4 avril suivant en l'étude de M^e Beleyne. En 1822, un devis a évalué à 58.000 francs les frais de premier établissement que payera l'Etat. Mais l'aménagement de ce vieux couvent, resserré et non adapté à sa future destination, n'en exigera pas moins, tous comptes faits, une dépense de 209.998 fr. Aussi envisage-t-on une construction nouvelle sur le Jardin Public.

Le Conseil général accepte, le 21 août 1827, de faire don à l'Etat de la presque totalité de ce Jardin Public (2), « en se réservant toutefois un emplacement très borné pour la pépinière, ainsi que quelques lisières de terrain qui longent le collège et qui seraient cédées à cet établissement ».

(1) L'évêque, alors l'usufruitier mais qui n'occupe pas les locaux, acceptera volontiers qu'ils servent au logement d'un régiment attendu le 24 mai 1828.

(2) Le nouveau projet permet en 1827, « la restitution à la ville de Périgueux du couvent de Sainte-Claire pour y établir un abattoir, sous la condition de rendre gratuitement à sa destination la partie du bâtiment de l'évêché occupée par la bibliothèque, lorsqu'elle se sera procuré un local par acquisition ou par construction ».

Cette pépinière, complétée par le jardin botanique, « présentera, à la partie de la ville qui en est rapprochée, une promenade extrêmement précieuse (1) ». Si l'emplacement convient par sa proximité de la cathédrale et de l'évêché, par contre il est bien exigü.

Pourparlers, discussions, ordonnance, cession sont annulés par le projet plus rationnel — qui rallie, en avril 1828, les notables et le Conseil municipal — d'établir le futur Séminaire hors du centre, en un vaste terrain de cinq journaux et quatre ares, sur la route d'Angoulême. La ville propose, le 19 juin 1828, ce domaine à l'évêque consentant, l'achète à M. Galy pour la somme de 15.300 francs et le cède à l'Etat (2).

Les plans prévus pour le Jardin Public ne seront pas modifiés. Les travaux de construction seront mis à l'adjudication par le préfet, chevalier de Saint-Blanquat, le 3 février 1829, pour la somme de 209.500 francs, plus 10.500 francs d'honoraires à l'architecte. Les frères Lasserre, avec un rabais de 2 %, seront soumissionnaires et commenceront les fondations le 25 avril 1829. L'entreprise sera interrompue de 1830 à 1840. Le Grand Séminaire sera partiellement occupé par les clercs (3) le 13 novembre

(1) « Le Conseil arrête qu'il fait cession gratuite à l'Etat, pour l'établissement d'un Séminaire, de la partie basse du Jardin du département, en prenant l'alignement de la façade nord du collège et en tirant une autre ligne parallèle à la façade est de ce bâtiment et à 7 mètres de distance et prolongée jusqu'à l'extrémité du Jardin, vers le midi. Le preneur restera chargé de donner un chemin à l'est du Jardin qui conduit à l'ancien couvent de Sainte-Claire, une largeur de 8 mètres le long de la partie cédée. »

(2) Le contrat d'acquisition du terrain est signé le 15 septembre 1828 par le préfet, comte de Puységur, au nom de l'Etat; par le maire au nom de la ville; par l'évêque et M. Galy.

(3) La cérémonie sera présidée par le cardinal Gousset, archevêque de Reims, ancien évêque de Périgueux. Aux côtés de Mgr George Massonnais, évêque de Périgueux, seront Mgr Cousseau, évêque d'Angoulême, Mgr Bardon, évêque de Cahors, Mgr Berthaud, évêque de Tulle qui prononcera un éloquent discours à St-Front.

1849; et, quand l'aile de l'Ouest sera construite, il sera solennellement béni le 13 mai 1851 (1).

*
* *

Mgr de Lostanges, dès son installation, transforme la « Petite Mission » de Bergerac en Petit Séminaire officiel. Cette maison — qui faisait suite au collège royal — fut inaugurée en 1672 par Mgr Le Boux. Le supérieur en fut le curé de Saint-Jacques. Il était — ainsi qu'un ou deux de ses professeurs, parmi lesquels figuraient les cinq vicaires de la paroisse — membre de la « Congrégation de la Mission », fondée à Périgueux par Jean de la Crote en 1646, pour la préparation des clercs au sacerdoce. Malgré la similitude de noms, elle était indépendante de la congrégation fondée en 1623 par saint Vincent de Paul.

En 1801, les locaux rachetés aux détenteurs des biens nationaux, l'établissement est rouvert par les trois neveux de l'abbé Gontier de Biran, ancien curé de Saint-Jacques avant la Révolution et qui meurt en cette année même de la restauration du culte. L'un d'eux, l'abbé Martin Lasserre dit Bournazel (2), lui succède à la tête de la paroisse de Bergerac, le 6 brumaire an VI (28 octobre 1802), et se dévoue à la prospérité de la maison.

La Petite Mission n'est pas reconnue par le gouvernement impérial comme école secondaire ecclésiastique. En effet, elle reçoit aussi des élèves ne se destinant pas au sacerdoce. Les classes fonctionnent jusqu'à la troisième, après quoi les élèves sont dirigés sur le Séminaire de Sarlat. Elle est

(1) Le séminaire de Sarlat abritera provisoirement en 1849 les petits séminaristes, qui s'installeront à Bergerac en 1850, dans l'immeuble de la rue Valette, occupé présentement par le collège des jeunes filles. Les Jésuites ouvriront, en 1850, une école secondaire dans les locaux du séminaire de Sarlat.

(2) Martin Lasserre dit Bournazel — (frère des abbés Saint-Martin Lasserre et Jean-Baptiste Lasserre) — né le 2 mai 1755, mourra en mars 1812, victime de son dévouement pendant une épidémie.

fermée en 1815, en raison des tracasseries de l'Académie de Bordeaux, sous le prétexte qu'il existe à Sarlat un établissement s'occupant du même objet, mais en fait pour éviter qu'elle ne concurrence le collège de Bergerac. La maison en est offerte à Mgr de Lostanges par son propriétaire, le vicaire général J.-B. Lasserre (1).

Le Petit Séminaire diocésain ouvre ses portes le 9 novembre 1822 : après deux mois d'aménagement, il accueille 80 élèves et, par défaut de place, il en refuse 40 dont 14 seront admis moins de trois semaines après. La chapelle ne sera construite qu'en 1826.

Le bureau du collège de Bergerac s'alarme de cette création et proteste le 5 novembre 1822 auprès du recteur de l'Académie de Bordeaux. Il craint que le Petit Séminaire ne reçoive pas exclusivement les élèves se destinant au sacerdoce. « Le collège et une pareille école ne peuvent subsister à la fois. Le plus grand avantage du séminaire est l'infériorité du prix de la pension. » Dans une deuxième lettre, le bureau constate que le Petit Séminaire est fréquenté par des externes.

L'évêque confie le supérieurat de ce séminaire à l'abbé Justin Macerouze. Celui-ci, âgé de 24 ans, a été ordonné prêtre, la veille même de la rentrée, dans l'église Saint-Jacques de Bergerac. Le corps professoral comprend quelques ecclésiastiques, venus de diocèses étrangers, et les vicaires de Saint-Jacques, qui enseignent le secondaire (rhétorique comprise, la philosophie relevant du Grand Séminaire de Sarlat). L'établissement continue à porter le nom traditionnel de « Petite Mission » et les maîtres celui de « Missionnaires », « pour garantir leur zèle et leur noble désintéressement », décide Mgr de Lostanges, dans sa lettre pastorale annonçant la fondation de la maison.

Le presbytère de Saint-Jacques et la Mission sont

(1) La donation, signée le 24 janvier 1823, sera ratifiée le 26 mars.

sous le même toit. L'abbé Brugière (1), curé de Bergerac, vénérable vieillard, ancien Missionnaire de Périgueux, s'asseyait avec ses vicaires à la même table que les professeurs; il a préséance sur l'abbé Macerouze. L'entente est parfaite. Les services sont constants entre eux, pour les offices de l'église ou les cours aux élèves.

L'abbé Brugière meurt en juin 1823 et l'abbé Macerouze, qui garde le supérieurat de la Petite Mission, est installé curé de Saint-Jacques le 6 août 1823. Cette nomination mécontente de nombreux paroissiens qui s'étonnent que leur nouveau pasteur n'ait que 23 ans. Mais le zèle, le talent oratoire, la bonté, le sourire, les vertus de Macerouze conquerront bientôt l'unanimité des cœurs. S'il connaît des difficultés, c'est au sein de la Petite Mission.

Le recrutement s'y intensifie. Les élèves seront bientôt 140 environ (2). On loue donc, dans le voisinage immédiat de l'église, un local pour l'installation de l'infirmerie et d'un dortoir. L'évêque adjoint, dès le 16 août 1823, pour l'économet, l'abbé Villaud à Justin Macerouze, débordé par ses occupations de supérieur, de curé et de prédicateur fréquemment invité dans tout le diocèse. Ce labeur excessif provoquait — au dire d'un témoin — « un malaise et certaines lacunes dans la direction générale. Maîtres et élèves souffraient de cet état de choses. » Des récriminations parviennent jusqu'à l'évêque, qui refuse, en janvier 1823, la démission du supérieurat que lui présente l'abbé Macerouze.

Cependant, en avril 1823, l'abbé Villaud devient le directeur chargé de l'administration et Macerouze n'est plus investi que du supérieurat honoraire, « avec la mission de faire aux élèves l'instruction religieuse et de confesser ceux

(1) Joseph-Louis-Martial Brugière, né à Chalagnac le 8 octobre 1751. Exilé en Espagne. Vicaire de Bergerac en 1811. Curé de Bergerac en 1821. Mort en 1823.

(2) En 1824, l'évêque totalise 245 séminaristes dans ses établissements de Bergerac et de Sarlat.

qui désireraient s'adresser à lui ». Il inspecte maîtres et élèves; veille à l'application du règlement; convoque chez lui le Conseil, après entente avec Villaud, pour n'être pas en contradiction avec lui sur les solutions à préciser.

Macerouze paraît aux jeunes professeurs trop autoritaire et trop vif dans ses répliques. La mésentente persiste, attisée par Villaud. Aussi, au début de février 1829, Macerouze passe le supérieurat à un sulpicien, l'abbé Loubière, qui le gardera jusqu'en 1836, et l'abbé Villaud est déplacé. Macerouze regrette ses chers enfants. « Ils m'étaient attachés, écrit-il le 10 février 1829 à Mgr de Lostanges. J'avais leur confiance et ils avaient mon affection et toute ma tendresse. » Et le curé de Saint-Jacques de s'indigner auprès de l'évêque, qu'on ait tenté de l'indemniser pour les dépenses engagées dans la maison, sur sa fortune personnelle :

Je n'ai jamais été passionné pour l'or ni pour l'argent. Quand je n'aurai plus mon nécessaire, je vous demanderai du pain et des vêtements, mais jamais d'argent. Je repousse le vôtre avec toute la dignité du caractère dont Dieu a bien voulu m'honorer; qu'il périsse avec le sentiment qui en a inspiré l'offre plus qu'humiliante. Ceux qui m'ont dirigé et conduit dans le sanctuaire m'ont appris que les choses de Dieu doivent se reconnaître et non pas se payer; mon cœur avant me l'avait mieux dit encore. Je plains celui qui ne travaille que pour l'argent et je pleure sur celui qui ne sait pas autrement reconnaître le bien qu'on lui fait..

La prospérité des séminaires sera assurée par les subventions du département et de l'Etat. En 1822, le conseil d'arrondissement de Nontron a demandé instamment

que le Conseil général fasse les fonds nécessaires pour qu'il soit accordé 5 bourses entières à chaque arrondissement du département et, afin que les espérances fondées sur cette mesure ne soient pas déçues par l'inconstance des jeunes gens admis, ceux-ci n'obtiendraient la bourse qu'à la charge par les parents de rembourser les frais avancés pour leur éducation, si ces mêmes jeunes gens venaient par la suite à renoncer à l'état ecclésiastique.

En conséquence, le conseil général vote, en 1823 et les années suivantes, 3.600 francs pour les bourses ecclésiastiques (1). Par ordonnance royale du 27 janvier 1829, au diocèse de Périgueux 80 demi-bourses sont attribuées, sur les 8.000 créées dans les écoles secondaires ecclésiastiques. D'autre part, en France, il n'y aura que 20.000 petits séminaristes, tous internes et obligés à revêtir la soutane à partir de 14 ans : le nombre des élèves accordés à la Petite Mission de Bergerac, le 15 avril 1829, est fixé définitivement à 160.

Les fidèles, de leur côté, sont invités à s'imposer des sacrifices pour l'entretien de leurs séminaires et à participer aux quêtes ordonnées, chaque mois, dans toutes les églises. Mgr de Lostanges, en fin d'année, en donne le total dans son compte-rendu de l'activité religieuse en Périgord. Ainsi recueille-t-il, entre 1822 et 1830, la somme globale de 93.824 francs.

VI. — ACTIVITES DU CLERGE.

Le recrutement du clergé doit être intensifié. Les besoins du diocèse sont urgents, sous la Seconde Restauration. Ainsi en 1815, dans le canton d'Hautefort, 5 curés desservent 17 communes. En 1824, 117 presbytères sont vacants.

Le clergé rural n'est pas riche. Le traitement annuel des succursalistes (2), ne s'est élevé à 600 francs et celui des vicaires à 200 francs, que par ordonnance du 5 juin 1816.

(1) En même temps, « le Conseil général désirant faciliter, aux habitants du département qui professent le culte protestant, les moyens d'avoir de bons ministres, alloue la somme de 400 francs pour une bourse à la Faculté de théologie de Montauban ».

(2) Le traitement des curés a débuté à 240 francs en 1801; il a progressé à 500 fr. en 1804; le 29 juillet 1858, il sera porté à 900 fr.; celui des vicaires à 400 fr. en 1870, à 450 fr. en 1872. Les traitements resteront tels jusqu'à la Séparation où l'Etat se dégagera de tout versement aux différents cultes.

Les curés, à dater du 6 janvier 1830, recevront 800 francs et les vicaires 350 francs (1). Si des dons en nature sont généralement offerts par les paysans, le casuel déplaît aux gens du Périgord.

Une offensive contre le casuel est, en conséquence amorcée par le conseil général qui demande, le 3 août 1820, qu'en soient exemptés « toutes les personnes qui seront imposées sur le rôle foncier à une somme de 25 francs et au-dessous ». Le minimum pour l'exemption est ramené à la contribution foncière de 10 francs en 1821. Mais, en compensation — qui serait favorablement accueillie du clergé, en raison de la modicité de ce casuel —, les traitements devraient atteindre 1.000 francs pour les succursalistes et 1.500 francs pour les curés de canton. En 1826, le conseil général souhaite la suppression pure et simple du casuel. Les arguments, qui avaient été présentés par le conseil d'arrondissement de Nontron, sont que les quêtes « humiliantes » ne peuvent qu'avilir « un corps qui a besoin d'être entouré de considération »; et que la suppression de toutes taxes seconderait « les vues bienfaisantes de l'auteur du culte catholique ». Dans son rapport devant le conseil général, en 1827, le préfet reprend à son compte le vœu :

Tous les amis de la Religion gémissent depuis longtemps du mal que lui fait la rétribution payée aux prêtres pour les enterrements et autres cérémonies religieuses. Cette rétribution, connue sous le nom de casuel, produit les plus funestes effets, elle excite souvent des contestations sérieuses entre les curés et leurs paroissiens, lesquelles finissent quelquefois par engendrer des haines qui ne s'éteignent plus; d'un autre côté, cet usage déconsidère le ministère de la religion et les fait taxer d'avarice

(1) L'évêque d'Angoulême a été sollicité par le Grand Aumônier de France, de désigner deux aumôniers militaires pour la Légion de la Dordogne et pour le régiment des chasseurs de la Dordogne. Le traitement fixe proposé « ne sera pas inférieur à 1.800 fr. ». Le vicaire général Luguët, lui-même ancien aumônier militaire, s'informe des candidats qui éprouveraient « l'attrait de cette vocation ». Il les veut « pieux et éclairés ».

et de cupidité. Presque tous les conseils généraux ont fait entendre leurs doléances à ce sujet et ont exprimé le désir de voir donner au clergé une dotation suffisante pour que ses membres n'aient plus besoin de trouver les moyens d'existence dans un usage que la raison et les convenances repoussent de toutes parts. Je vous engage à renouveler le vœu que vous avez déjà émis à ce sujet.

*
*
*

Le clergé périgourdin, pour lequel on manifeste une sollicitude intéressée, est surveillé politiquement et plusieurs prêtres — dont on suspecte les opinions, en raison de leur attitude sous Napoléon — sont persécutés encore sous Mgr de Lostanges. Des renseignements sont sollicités par les préfets successifs, qui s'opposent formellement à la mutation de curés ou l'exigent, selon la « fermeté » de leurs « principes » ou leur influence sur les populations. Le conseil d'arrondissement de Nontron prend prétexte en 1821 d'une motion votée à Angoulême, pour exercer des vengeances :

Le conseil général du département de la Charente a demandé, dans sa dernière session, qu'on fit sortir du diocèse les prêtres nés dans l'étranger ou dans d'autres départements et qui, après avoir été rejetés des autres diocèses où il donnaient de funestes exemples, ont trouvé un refuge dans le département. Le conseil d'arrondissement aurait hésité à faire cette réclamation mais, encouragé par l'exemple de ce département, il convient que de déplorables exemples lui font sentir l'utilité d'une semblable mesure et il prie le conseil général de vouloir bien l'appuyer dans la demande qu'il fait qu'elle soit prise de même dans le département de la Dordogne.

Ainsi, en Périgord, sont visés tous les anciens constitutionnels venus de divers diocèses, incorporés par Mgr Lacombe. Le conseil général, le 6 septembre 1822, fait écho à ce vœu nontronnais. Il enregistre aussi avec satisfaction « l'heureuse influence du nouvel évêque », grâce à qui « plusieurs scandales ont cessé ». Le conseil général attend de Mgr de Lostanges une épuration complète. « Bientôt, dit-il,

à l'exemple de son divin Maître, il chassera du sanctuaire ceux qui le profanent. »

Quelques prêtres abusent, au fait, de leur autorité. Ils exigent que les funérailles soient célébrées dans leur église principale et non dans les paroisses supprimées qui leur sont confiées. Ils continuent ainsi à se conformer aux règlements imposés, au début, par le gouvernement napoléonien mais qui sont périmés depuis longtemps. Mgr Lacombe au reste est intervenu, en février 1817, pour que les curés président les inhumations dans leurs dessertes et évitent que des enterrements ne soient civils, certaines familles, soutenues par leurs maires, se dispensant de la présence du prêtre. Le préfet Montureux de son côté, après avoir sollicité, le 31 janvier 1817, des directives auprès du ministre de l'Intérieur, avait rappelé, le 22 février suivant, aux sous-préfets et aux maires, le respect des convictions religieuses des défunts : « Tout individu mort doit être porté à l'église du culte qu'il a professé durant sa vie et... il ne saurait dépendre des héritiers d'en ordonner autrement. »

* * *

Les ultras avaient tenté d'obtenir de la Chambre Introuvable que la cérémonie religieuse du mariage eût des effets civils. Le conseil général de la Dordogne, dans sa séance du 5 juin 1816, avait demandé :

...3° que pour faire concourir la religion et la loi civile à la réformation des mœurs, que les mariages ne soient point inscrits sur les registres de l'état civil qu'en rapportant un certificat qu'ils ont été consacrés par les cérémonies des cultes et que les ministres des cultes tiennent des registres concurremment avec les officiers de l'état civil, afin que l'on puisse y avoir recours au besoin.

En somme c'était prévoir la législation actuelle, appliquée en certains pays, selon les engagements concordataires, signés avec le Vatican : une seule cérémonie de mariage y est pratiquée pour les catholiques; elle se déroule à l'église;

le curé notifie ensuite le mariage à la mairie pour la transcription sur les registres de l'état civil. Contre la modification demandée aux législateurs par Lachèze-Morel, qu'avait appuyée devant l'opinion le conseil général de la Dordogne, Maine de Biran avait pris position le 20 avril 1816, dans un discours — non prononcé en raison de son fragile larynx, mais déposé en annexe de la séance.

Il y traitait, moins des registres des mariages que de l'obligation de recourir aux prêtres, question qui n'était directement pas en cause mais accessoirement : « l'auteur met la force au nombre des conditions exigées pour obtenir les précieux résultats de l'influence de la religion. Il faut, dit-il, forcer enfin de recourir aux prêtres aux grandes époques de la vie. Est-ce donc ainsi qu'on doit rendre la religion aimable et attirer vers elle les cœurs endurcis (...) Jusques à quand durera cette erreur si funeste, si opposée à l'esprit de la religion, si contraire à la nature de l'homme, de croire qu'on peut changer les sentiments et les cœurs par la violence et l'autorité ? » Et Maine de Biran de conclure, en se référant à Montesquieu, qu'on ne doit pas « statuer par les lois divines sur ce qui doit être réglé par les lois humaines, ni régler par les lois humaines ce qui doit être statué par les lois divines ». En raison de cette attitude, dans la campagne électorale d'octobre 1816, Maine de Biran, le plus ardent défenseur du spiritualisme parmi les philosophes français, est accusé d'athéisme par les ultras qui cabalent et obtiennent provisoirement son échec, alors qu'à six ans de là Maine de Biran mourra dans des sentiments très pieux.

Les mariages civils devraient être interdits, suggèrent, en une seconde étape de leur offensive politique de cléricalisme, certains conseillers généraux de la Dordogne, le 3 août 1820, qui « ont relevé le scandale qui résulte, pour la société, des mariages contractés sans l'intervention de l'Eglise. Frappé de ce scandale, qui se reproduit souvent et contre lequel la loi actuelle se trouve impuissante, le conseil

demande qu'une loi soit proposée aux Chambres dans leur prochaine session, pour que, à peine de nullité, les cérémonies qui bénissent les mariages soient nécessairement mises en harmonie avec les actes civils ».

C'est plus que la suppression de la loi du divorce qui est envisagée, à Périgueux, le 16 août 1821, mais une refonte entière de la législation. « Le conseil général, pénétré de l'idée que la France monarchique et véritablement libre sous le gouvernement paternel de ses princes légitimes, ne doit pas être régie par les lois despotiques et barbares des gouvernements précédents, demande, comme plusieurs conseils généraux l'ont fait et notamment celui d'Indre-et-Loire, qu'une révision de nos lois écarte des codes tous ces décrets révolutionnaires et impies, repoussés par la religion et le système monarchique, en faisant coordonner notre législation entière avec nos opinions religieuses et notre affection pour la monarchie. »

*
**

Une réaction contre cette poussée de cléricalisme aboutira à l'impiété, affichée dans les Journées de Juillet 1830. On en devine les symptômes en Périgord. L'avoué périgourdin Jacques Greneaux a des difficultés avec la justice en juin 1821. Les fiches prolixes rédigées, le 9 décembre 1818, par le mystérieux « Chrysostome », sur tous les fonctionnaires de Périgueux et les hommes politiques de la Dordogne, le disaient de capacité « très médiocre », d'opinions « détestables » et observaient qu'il était « présomptueux, récalcitrant contre toutes les autorités, au fond, jacobin, chef fédéré ». Cet ancien bonapartiste a donc injurié des ecclésiastiques dans l'exercice de leurs fonctions et a été condamné à quatre mois d'emprisonnement et à 300 francs d'amende, contre quoi il a fait appel.

La propagande antireligieuse se fait surtout par la distribution, à des centaines de mille d'exemplaires, des livres

et brochures rationalistes du xviii^e siècle (1). A Périgueux, on souscrit, en 1828, chez l'imprimeur F. Dupont, une réédition des œuvres de Voltaire, — publiées par son fils Paul Dupont, typographe parisien, — en 33 volumes, au prix de 2 francs 75 l'un, sur papier surfin satiné. « Ils renferment tout ce que Voltaire a produit de digne de lui, tout ce qui fera passer son nom à la postérité la plus reculée. » Cette édition comprend la vie de Voltaire par Condorcet et un portrait dessiné par Mauzaisse.

La diffusion des ouvrages irreligieux mis « à la portée de toutes les bourses » aura des conséquences pratiques. Ainsi, à la saint Yves, le 19 mai 1828, les avocats, avoués et notaires de Périgueux, banquetent et portent des toasts « à l'abolition de la Congrégation et des Jésuites ». Béranger n'avait donc pas vainement chansonné les « Hommes noirs ». A Bergerac, lors de la révolution de Juillet, un groupe d'ouvriers avinés ira hurler à la mort, sous les fenêtres du curé Macerouze et il faudra monter la garde de nuit, pendant un mois, sur la place des Carmes, autour de la croix du Jubilé dont on craindra qu'elle ne soit abattue. Et cependant le peuple de Bergerac n'aurait pas dû oublier si tôt sa reconnaissance à son curé. Pendant le terrible hiver précédent, dont les froids sévirent du 1^{er} novembre au 20 février 1830, la Dordogne gelée put, sous le pont de Bergerac, être traversée par de lourds fardiers; les moulins furent arrêtés. « 2.300 individus furent nourris, vêtus, chauffés, pendant plus de deux mois; de nombreux loyers furent payés », grâce à l'initiative de l'abbé Macerouze qui avait

(1) Contre la marée de publications irréligieuses, une « ligue pour la défense de la religion catholique » est fondée à Périgueux en 1825. Dans l'esprit de cette association, le chanoine Bertaud-Duchazaud tente le lancement d'une revue mensuelle qui donnera un condensé des articles religieux, politiques et littéraires, parus dans les diverses grandes revues. Imprimé chez Lavertujon, à Périgueux, ce bulletin ne paraîtra en tout que trois fois (années 1829-1830).

fait appel à la charité publique, organisé la distribution des secours par les sœurs de la Miséricorde.

*
* *

La masse des ouvriers et des paysans, déshabituée de la pratique religieuse de 1793 au rétablissement du culte, n'avait cependant pas perdu la foi; elle avait peu à peu retrouvé le chemin de l'église. Quand, après un quart de siècle d'interruption, la procession de la Fête-Dieu, traverse Bergerac, le 16 juin 1816, Maine de Biran est présent et il consigne ses impressions dans son Journal.

16 juin. — Je suis parti pour Bergerac à 9 heures et demie. J'y étais invité par le curé pour assister à la procession solennelle de la Fête-Dieu qui a eu lieu ce jour pour la première fois depuis 25 ans. Les protestants ont été mécontents de cette innovation qui semble leur en annoncer d'autres et leur présage pour l'avenir la prédominance de la religion catholique et l'abaissement de la leur. J'étais curieux d'observer l'effet moral et politique de cette innovation qui a beaucoup fait parler, mais sans résultat fâcheux apparent ou actuel pour la tranquillité. En voyant ce peuple nombreux marcher en bon ordre, en suivant les bannières et la croix, prier avec ferveur, tomber à genoux au premier signe, et l'air de jubilation de la multitude, je réfléchissais sur cette force des institutions que l'homme ne crée pas, mais que la religion et le temps seuls peuvent consacrer.

Ainsi, une cérémonie, — qui reste encore présentement la plus importante de toutes les manifestations extérieures de l'année, avec le concours de la quasi unanimité des gens de Bergerac, — précise la température religieuse de cette ville : la vie circule encore dans les âmes, quand tant de joie éclate à humer l'encens et les parfums du fenouil écrasé en jonchée, à prier et à chanter les gloires de l'Eucharistie. Il est vrai qu'il y avait aussi alors — en plus — l'escorte de l'armée, le scandement de ses tambours, l'éclat de ses fanfares, le tonnerre de ses canons.

Néanmoins, si les cérémonies dominicales sont fréquen-

tées le matin en Dordogne, les sacrements sont délaissés sous la Restauration. Il importe au plus vite de réveiller l'esprit chrétien partout où il est en sommeil. Déjà sous Napoléon, la « Société des Missions de France », composée d'anciens Pères de la Foi, a inauguré les exercices populaires, dans les paroisses urbaines et rurales de nos départements : prédications en plein air, processions. Dissoute, elle reparait en 1817, sous la direction de l'abbé Rauzan. Le mouvement s'amplifie. En plus de cet apostolat chrétien, il y va bien un peu aussi de propagande monarchique, au moins par le refrain d'un cantique, chanté ici et là :

Vive la France !
Vive le Roi !
Toujours en France,
Les Bourbons et le Roi !

*
**

Le Périgord se met à l'unisson. Quelques prêtres, jeunes et doués pour la parole, offrent leurs services à leurs confrères. Bugeaud est mécontent de leur activité et les dénonce, dans une lettre du 12 juin 1819, comme « les tiraillleurs du parti ultra ». Mgr Lacombe donne son approbation à ces initiatives que favorise le gouvernement. Le 16 octobre 1820, il constitue officiellement dans son diocèse une « Société de prêtres auxiliaires », dont un groupe fonctionne en Charente sous la direction de François Huguin, curé de Saint-Brice de Cognac; l'autre, en Dordogne, sous le supérieurat de Jean-Baptiste Lasserre, curé de Bergerac. L'évêque a déjà traité de l'évangélisation des campagnes, privées de pasteurs, dans sa lettre pastorale du 23 novembre 1819, mais il a évité de prononcer les noms de « Missions » et de « Missionnaires ».

...Il a été représenté à Sa Majesté qu'il existait des cantons, des communes, peuplés d'agriculteurs qui sont encore exposés à ne plus voir la trace du culte de leurs ancêtres et pourraient en perdre jusqu'au souvenir, si l'on ne cherchait un moyen de

faire pénétrer chez eux les premières notions de la morale évangélique. C'est aussi vers ce but que S.M. veut diriger la sollicitude du zèle apostolique; et nous verrons bientôt nos chers collaborateurs correspondre à ses vœux et se réunir deux à deux, pour remplir une mission aussi utile que profitable.

A l'exemple de quelques dignes prélats, nous nous proposons de les envoyer ainsi, comme prêtres de secours, dans les campagnes privées de pasteurs, pour y annoncer l'Evangile à la génération qui s'élève et administrer les sacrements aux fidèles. Nous invitons donc ceux de nos coopérateurs qui auront assez de zèle et de charité, pour se dévouer à un aussi intéressant apostolat, à nous faire connaître leurs dispositions à cet égard.

Pour favoriser cette louable entreprise, S.M. met à notre disposition le dixième du traitement des succursales vacantes, qui sont 87 dans la Dordogne et 82 dans la Charente.

La presse libérale s'inquiète de cette activité religieuse. Ainsi F. Dupont, dans son *Bulletin du département de la Dordogne* du 28 mars 1820, insère une note perfide : « On affirme que M. de Blancas est à Paris depuis quelques jours et que l'objet de ce voyage est d'engager le gouvernement français, au nom de Notre Saint-Père le Pape, à réprimer les abus exercés, dans plusieurs provinces, par les missionnaires... » Ainsi le Pape se désolidariserait de ses prêtres les plus actifs et aussi des Jésuites car F. Dupont prétend en outre que le pape demande au roi d'empêcher ceux-ci de rétablir des couvents ! C'est plus qu'il n'en faut pour que le pétulant Pierre Peyrot, curé de Périgueux, ne monte en la chaire de Saint-Front et ne tonne contre de telles allégations. F. Dupont a de l'inimitié contre Peyrot, accusé par lui de soutenir l'entreprise commerciale de son concurrent Danède; il encaisse la philippique sans protester. Au contraire il publiera fréquemment les communiqués de ses abonnés, concernant les missions en Dordogne.

Ainsi un correspondant de Lanquais note, en janvier 1821, l'activité de J.-B. Lasserre, curé de Bergerac, assisté de Geoffre, curé de Lalinde, de Delmilhac, ex-principal du collège de Périgueux et de « quelques autres prêtres de l'arrondissement (de Bergerac), aussi recommandables par

leur zèle que par leurs lumières. Ces ecclésiastiques sont venus consacrer un mois du travail le plus assidu, à donner l'instruction chrétienne aux habitants de quarante paroisses, dénuées de tout secours et presque abandonnées ».

Mgr Lacombe est très satisfait des premiers résultats ; il s'empresse d'en faire part, en avril 1821, au préfet de la Dordogne, Huchet de Cintré :

D'après les instructions de S. E. le ministre de l'Intérieur et aidé des petits moyens qui ont été mis à ma disposition, j'ai appelé plusieurs ecclésiastiques à remplir des missions dans toute l'étendue de mon diocèse ; quelques-uns ont répondu à mon invitation : ils ont abandonné leurs foyers, leurs convenances, leurs intérêts et confié leurs services particuliers à leurs confrères voisins, pour s'abandonner à ce nouvel apostolat. Deux missions ont eu lieu dans votre département, l'une à Lanquais et l'autre à Lamonzie-Montastruc. Plus de quarante communes y ont concouru. Les rapports qui m'ont été faits m'assurent d'un succès qui a surpassé nos espérances.

Dans la même lettre, l'évêque demande au préfet de favoriser la mission prévue « dans l'église de la Cité, où pourront concourir plusieurs communes dont les églises sont vacantes, comme celles de Marsac, Coulounieix, Champcevinel, Coursac, Saint-Laurent-du-Manoir, etc. ». Le préfet lui répond le 10 avril : « Je suis disposé à favoriser, en ce qui concerne le succès de la mission [...], bien convaincu que MM. les missionnaires continueront de faire preuve de sagesse, en s'abstenant de parler, dans leurs exercices, de tout sujet relatif aux affaires politiques. » Le préfet promet d'annoncer la mission dans le *Bulletin du département*.

Peyrot, le 13 avril 1821, — tout en reconnaissant les avantages spirituels réservés à Périgueux — se plaint à l'évêque que la Cité et non la cathédrale ait été choisie pour le déroulement des exercices : « Presque tout le monde regarde cette mesure comme une suite et l'effet de la malveillance dont je suis l'objet. » La mission commence

le 13 avril 1821 et dure cinq semaines. Elle est dirigée par J.-B. Lasserre, qui, malgré ses 70 ans, se dévoue à la grande œuvre diocésaine. Elle se clôture par la plantation d'une croix du souvenir. A la procession se pressent au complet les autorités judiciaires, administratives et militaires; les chevaliers de Saint-Louis et de la Légion d'Honneur; les officiers en retraite ou en demi-solde; la gendarmerie, les troupes de la garnison, un nombreux clergé, les missionnaires, les Pénitents Noirs et Blancs...

Mgr Lacombe, le 3 juillet 1821, donne le compte-rendu de cette mission au ministre de l'Intérieur et se réjouit de son très grand succès.

Les missions se multiplient sous le pastorat de Mgr de Lostanges. L'abbé J.-B. Lasserre les préside toujours, mais un auxiliaire d'un dynamisme et d'un talent exceptionnels le seconde et l'éclipe. Le nouvel évêque, au moins pour les exercices spirituels organisés dans les villes et les chefs-lieux de canton importants, met fréquemment à contribution l'apostolique dévouement de Justin Macerouze. Ce jeune prêtre se multiplie et parcourt à cheval le diocèse. Il prêche cinq et six fois dans un jour. Il lui est arrivé d'officier, le matin, dans son église Saint-Jacques à Bergerac et, l'après-midi, de monter en chaire à Sarlat.

Les récriminations de ses paroissiens, privés de son ministère, s'opposent à son zèle. Mais l'évêque lui ordonne de passer outre et lui écrit en janvier 1827, de réserver quinze jours pour Terrasson : « Vos bons paroissiens ont tort de murmurer de vos absences. Il faut leur dire : je suis missionnaire. Je dois donc me porter partout où les besoins du diocèse l'exigent. » C'est que Macerouze est un incomparable orateur. Le chanoine Jaubert, ancien professeur de rhétorique au petit séminaire de Bergerac, écrit sur lui, dans la notice publiée en 1870, dès la mort du curé de Saint-Jacques : « Port noble et gracieux; gestes faciles, naturels mais saisissants et toujours expressifs ;

voix tour à tour douce et sympathique, vibrante, passionnée, ardente, vous remuant jusqu'au fond des entrailles ; facilité d'élocution merveilleuse, prodigieuse ; style lumineux, fleuri, plein d'images gracieuses ou pittoresques, et toujours — chose rare chez un homme qui improvise — d'une rectitude, d'une correction inattaquables. Mais c'est surtout par le cœur qu'il dominait son auditoire. »

Pendant les exercices du Jubilé de 1826, les professeurs du collège royal de Périgueux voulurent se rendre compte si ses sermons étaient écrits et récités de mémoire. Ils le retinrent jusqu'au moment du sermon et lui demandèrent, en dernière minute, de traiter le sujet qu'ils lui indiquèrent. Sans autre préparation que sa parfaite culture littéraire et dogmatique, l'abbé Macerouze fut étincelant ce soir-là, comme toujours. Il soulevait son auditoire, au sens physique du mot : ainsi à Saint-Jacques, un après-midi de Toussaint, il fit un tableau si saisissant des béatitudes célestes que « l'assemblée tout entière, mue par un mouvement indescriptible d'admiration, se leva spontanément et qu'un long murmure, tempéré par le respect du lieu saint, écrit le chanoine Jaubert, remplit l'enceinte du temple ».

Quelle emprise avait ce prédicateur sur les foules, accourues si nombreuses qu'on installait parfois une estrade en plein air. Il émouvait au point que les sanglots de l'auditoire le forçaient parfois à interrompre son discours. Partout où il passait les mariages étaient réhabilités, les abjurations se multipliaient, un retour sincère aux pratiques religieuses était constaté. Toujours est-il que la paroisse de Saint-Jacques, indifférente à son arrivée, accéda sous son pastorat à la ferveur et garde encore de lui un souvenir très vivant.

VII. — CONFREMIES ET CONGREGATIONS.

Auxiliaires du clergé furent les Pénitents. Malgré les sévères règlements, opposés à la réorganisation de leurs confréries et surtout à leurs manifestations extérieures, ils avaient repris à Sarlat leur activité sous Napoléon. Ils se regroupèrent nombreux en Périgord, sous la Seconde Restauration.

Dans les villes, on compta plusieurs centaines d'adhérents. Ils étaient organisés en associations de bienfaisance, pour les secours aux indigents (1) et l'inhumation des morts. Préoccupés de leur sanctification personnelle, ils se livraient à des exercices collectifs de piété, dans leurs chapelles propres (2) ou en pèlerinages à des sanctuaires voisins. Ils rehaussaient de leur présence les cérémonies de la paroisse : ils chantaient au lutrin, se relayaient pour l'adoration devant l'autel, tenaient des flambeaux et portaient le dais à la Fête-Dieu, maintenaient l'ordre pendant les défilés, escortaient l'évêque à ses visites pastorales.

(1) Dans *Montignac-le-Comte* — *Montignac-sur-Vézère*, Joseph Marquay consacre des pages fort intéressantes aux Pénitents Blancs de cette ville. Il analyse le livre-journal de la confrérie, tenu de 1773 à 1862 par les divers secrétaires. Il signale notamment les devoirs des visiteurs auprès des pauvres ; leurs comptes rendus auprès du conseil précisent que :

« Les nommés..... sont bien malades ; qu'ils ont besoin de secours ; qu'il faut leur venir en aide, leur fournir, pendant 20 jours, de la viande, du pain, de l'argent ; et que, si au bout de 20 jours, ils en ont encore besoin, on leur continuera ces secours. »

A un vieillard, ancien soldat, des Dragons de Louis XVI, on accorde, le 2 mars 1826, « deux draps, n'en ayant pas pour changer. »

(2) A Sarlat, les Pénitents Blancs faisaient leurs dévotions dans la chapelle des Récollets ; les Pénitents Bleus, dans celle de N.-D. de la Pitié, annexe de la cathédrale. A Montignac, leur chapelle ayant été vendue comme bien national, ils se firent dresser une tribune au fond de l'église Saint-Pierre. A Périgueux, leurs lieux de réunion seront indiqués plus loin.

Si deux confréries vivaient en harmonie côte à côte, leur recrutement s'opérait dans des milieux différents. Mais si une seule confrérie était établie, magistrats, bourgeois, boutiquiers, artisans et ouvriers s'y mêlaient fraternellement. Les Pénitents revêtaient le « sac », qui en réalité était une aube : bleue, blanche ou noire, complétée d'un cordon, de bas et de gants de la même couleur; parfois, pour les processions et les cortèges funèbres, ils se cachaient la tête dans une cagoule pointue, percée de deux trous à la hauteur des yeux. Ils voulaient encore en être parés sur leur lit de mort et dans la tombe, comme d'un vêtement de tiers-ordre.

Cet étrange costume déplaisait cependant à de fervents chrétiens qui, sans l'obligation de le porter en public, eussent adhéré à la confrérie. Sans doute fut-il l'obstacle qui empêcha une importante adhésion de Pénitentes, parmi les femmes de parfaite réputation, là où elles furent admises : ainsi à Montignac où la confrérie, fondée au xvr^e siècle et disparue en 1793, fut rétablie par Mgr Lacombe, le 7 juillet 1820, et où elle accueillit, avec leurs parents, de jeunes enfants — dispensés, comme postulants, de cacher leurs cheveux bouclés et leurs gais visages, sous la cagoule.

En difficulté de logement, les Pénitents Blancs et Noirs de Périgueux recoururent à l'obligeance de la ville. Les Pénitents Blancs se réunissaient dans la chapelle Saint-Jean, merveille de la Renaissance, bâtie en 1521 par Mgr Guy de Castelnau et cachée dans l'enclos actuel des sœurs de Sainte-Marthe. Ils en avaient été les propriétaires avant la Révolution, ainsi que des bâtiments du primitif évêché (1) attenants qui, sous l'Empire, furent occupés à la fois par l'institution Bardou et par le presbytère de la

(1) Au temps où le siège épiscopal était dans l'église Saint-Etienne de la Cité, le palais épiscopal était tout voisin de cette église.

Cité. Mais les marguilliers de la Cité revendiquaient alors la propriété de cet édifice et, pour en déloger la confrérie, ils ne reculèrent pas devant un stupéfiant acte de vandalisme : ils le démolirent... Le préfet alerta, le 18 avril 1817, le maire de Périgueux. En attendant qu'il fût statué sur le droit de propriété, les travaux furent interrompus. Il n'était que temps ! Seul le chœur était encore debout.

Chassés de la Cité, les Pénitents Blancs avaient pétitionné pour obtenir de la municipalité la jouissance de l'ancienne Petite Mission (1). L'autorisation leur en avait été accordée, le 19 mars 1817, « à charge pour eux d'y faire les réparations nécessaires » et de remiser ailleurs la guillotine qui y était entreposée : cette sinistre machine, du 15 avril 1793 au 14 août 1794, sur la place de la Clautre, avait fait tomber vingt et une têtes dont celles de six prêtres. Elle sera transportée dans « le petit édifice qui se trouve à l'extrémité du Jardin Public, du côté de la caserne Sainte-Claire (2). Les Pénitents Blancs, voulant ensuite disposer de pas-perdus, obtiennent le 10 avril 1818 la concession de l'aile sud du cloître de Saint-Front, qui est en communication avec leur chapelle.

Les Pénitents Noirs dits de la Croix ont alors la jouissance des trois autres côtés du cloître pour leurs réunions. La délibération du conseil municipal de Périgueux, en date du 19 mars 1817, précise comment cette confrérie, par mesure d'hygiène, a réussi à disposer de l'aile de l'ouest. Elle fait d'abord état d'une pétition, apostillée favorablement par le conseil de fabrique :

Il y est exposé que cette congrégation a obtenu de MM. les membres du conseil de fabrique de l'église Saint-Front un local propre à ses réunions et de MM. les sous-préfet et maire les

(1) Fondée vers 1700, la Petite Mission disparut définitivement pendant la Révolution.

(2) Cette chapelle de l'ancienne Petite Mission deviendra ensuite le prétoire de la justice de paix.

deux ailes au nord et à l'est du bas cloître de l'ancien évêché.

Que, pour se préserver des mauvaises odeurs qui infectaient ce local et des dangers qui pouvaient en résulter, la congrégation fit construire deux murs de clôture, établir une claire voye à chaque côté de l'escalier qui conduit au jardin et placer en haut une porte à deux clefs, dont une fut déposée au corps de garde et l'autre consignée au concierge de la mairie, afin que les deux ailes restantes ne fussent plus à l'usage de latrines.

Que depuis longtemps la porte a été forcée et diverses personnes ont repris leurs mauvaises habitudes, en sorte que ce local qui avait été parfaitement nettoyé est redevenu aussi malpropre, aussi infect et aussi malsain qu'auparavant.

Que, pour faire cesser un abus aussi inconvenant qu'incommode et nuisible, tant aux bureaux de la mairie qu'à la bibliothèque, aux sacristies de l'église et au local de la congrégation, elle sollicite d'être autorisée à prendre possession de la troisième aile du bas cloître du côté du sud, c'est-à-dire de celle qui part de la porte de la bibliothèque, jusqu'à la cuisine de l'ancien évêché.

Le conseil municipal [.....] arrête que cette congrégation est autorisée à prendre possession de la partie du bas cloître dont il s'agit.

Les Pénitents se disperseront de leur plein gré en 1826 et Mgr de Lostanges transformera la cour remblayée du cloître en jardin d'agrément.

*
**

Mieux que les Pénitents les congrégations de religieuses assurent, dans les paroisses, la distribution des secours aux indigents. Elles sont toujours à la tête des hôpitaux du département. Elles assistent à domicile les malades.

Cependant à Montignac le personnel hospitalier a été renouvelé. Les Filles de la Charité fondées par saint Vincent de Paul, en difficulté avec le comité d'administration de l'établissement, sont rappelées à Paris en 1825 par leur supérieure générale. Un interrègne de trois ans est désastreux pour l'immeuble, la lingerie, le mobilier. Il faut à tout prix obtenir d'autres religieuses. Trois sœurs de Nevers arriveront enfin à l'été de 1828 ; en plus de la nour-

riture, du chauffage, du blanchissage et de la promesse de soins médicaux et d'obsèques aux frais de l'hôpital, elles recevront 130 francs par an. Leur première supérieure, Mère Joséphine Barré, mourra à son poste, le 2 février 1880, âgée de 91 ans, après 52 ans de présence à Montignac.

Les religieuses de Nevers sont déjà établies à Périgueux, pour l'assistance des pauvres à domicile et l'administration de la prison. Les tractations ont commencé au printemps de 1820, pour leur installation dans l'ancien couvent de Notre-Dame (1), dont la chapelle seule fut détruite. L'immeuble est acheté 7.000 francs au propriétaire de ce bien national, le 13 décembre, et aménagé hâtivement pour que les religieuses l'occupent en janvier 1821. Cependant, la municipalité n'ayant pas répondu aux conditions de leur établissement précisées au préfet, la supérieure générale reprend sa liberté et dispose pour ailleurs du personnel destiné à Périgueux. Aussitôt le maire s'excuse et expédie, le 17 janvier 1821, les formules du contrat, « revêtues des signatures des autorités spirituelles et civiles ». Cependant la supérieure n'accepte pas les réserves imposées par Mgr Lacombe et demande, le 29 janvier, au préfet de s'entre-mettre auprès de l'évêque « pour lever les obstacles qui se présentent ». Cette intervention permet de rassurer parfaitement Nevers.

Un premier mandat de 390 francs est expédié, le 27 juin 1821, pour les frais de voyage de trois religieuses, par le maire et un second suivra peu après au nom du conseil général. Divers paiements sont faits pour l'établissement des sœurs de charité à Notre-Dame par la municipalité. Le 4 septembre 1821, elle vote 2.000 francs « pour achever de faire face aux dépenses occasionnées ». Ensuite elle assure la clôture du couvent en 1822. Pour les réparations des bâtiments elle accorde, sur le budget de 1823, une allocation de 1.600 francs ; mais, en vue d'alléger ses

(1) Sis dans les actuelles rues du Plantier et Barbecane.

charges, elle demande, le 3 juin 1823, au préfet que soit réservée « la construction d'un four et de ses accessoires ». Le devis en est ainsi réduit de 933 francs 40. Enfin la chapelle du couvent est mise en chantier en 1823 : sur un devis de 5.670 francs la supérieure de Périgueux a offert 1.200 fr. et la municipalité a parachevé la somme, le 7 juillet; l'adjudication soumissionnée par Poncet-Lambert a été approuvée par la préfecture le 13 août.

Les trois religieuses s'activent pour la distribution à domicile de nourriture, vêtements et secours aux indigents et infirmes; pour les soins aux malades. Mais leur occupation la plus absorbante les retient à la « maison de justice », dans le local des Augustins (1). Elles y sont chargées de surveiller les ateliers de travail et l'infirmerie. Ainsi, on n'est plus réduit pour les prisonniers « à la fâcheuse alternative de compromettre leur vie en les gardant dans des cachots malsains ou de favoriser leur évasion en les envoyant à l'hôpital pour y être mieux soignés ». Campsegret, dans son rapport au conseil d'arrondissement de Périgueux, constate, le 1^{er} août 1821, le service rendu aux prisons par les religieuses : « en peu de jours, elles y ont établi un ordre et une économie qu'on n'aurait jamais pu obtenir sans elles. L'administration ne saurait trop s'applaudir d'avoir obtenu un tel établissement de la munificence du conseil général ».

Celui-ci, qui avait accordé 1.800 fr. pour participer aux dépenses élevées du premier établissement, est sollicité par le préfet de réduire désormais la subvention à 1.500 francs, « somme qui est assurément, dit-il, peu considérable en comparaison des services qu'elles seront dans le cas de rendre ». Mais, sans lésiner, le 16 août 1821, « le conseil, considérant combien l'exercice du saint ministère confié au zèle des sœurs de la Charité doit avoir d'heureux résul-

(1) Le Musée et la Bibliothèque sont installés présentement sur cet emplacement.

tats, certain que l'excédent de leurs dépenses, s'ils s'en peut trouver sur un modique traitement, sera infailliblement employé au soulagement des malheureux, accorde 2.000 francs à ces respectables religieuses ».

Sarlat veut imiter Périgueux et confier aux sœurs de la charité, déjà établies à l'hôpital, le soin de visiter à domicile les malades pauvres et de pénétrer dans la prison. Le conseil d'arrondissement de Sarlat, dans sa session de 1822, « après en avoir conféré avec les membres du bureau de bienfaisance de la ville », demande au conseil général « la modique somme de 200 francs »; ce qui est accordé et qui sera renouvelé, en raison des résultats obtenus « soit sous le rapport de la santé de ces prisonniers, soit sous celui des sentiments religieux que les bonnes sœurs cherchent à leur inspirer ».

*
* *

Les religieuses, qui sous l'Empire ont repris en Périgord leur ministère éducatif auprès des jeunes filles, sont évidemment maintenues sous la Restauration. Mais à Périgueux s'ouvrent deux institutions nouvelles, en 1819 : les couvents des clarisses et des ursulines.

Les dames de Sainte-Claire de Périgueux ont envoyé leurs statuts au ministre de l'Intérieur, par les soins de Mgr Lacombe, « en sollicitant l'autorisation de se constituer en congrégation », afin d'instruire les jeunes filles. Le conseil municipal de Périgueux, dans sa séance du 7 juin, donne son agrément, qu'il confirme le 7 août avec détails. Les clarisses sont « en état de se soutenir [...] sans être à charge ni à l'Etat, ni aux habitants, puisqu'il résulte de la balance de leurs revenus avec leurs dépenses qu'il y a un excédent de 61 francs, indépendamment des ressources qui peuvent résulter d'un plus grand nombre de pensionnaires et d'élèves ».

De leur côté, seize ursulines et une postulante veulent instruire les filles « de la classe indigente ». Sur un devis

de 1.400 francs pour les frais de première installation, le conseil municipal de Périgueux accorde 800 francs, le 20 mars 1819, et, quand le préfet s'informe d'elles pour le compte du ministère, il précise les conditions dans lesquelles fonctionne la communauté. Les religieuses sont presque toutes âgées (1). Elles totalisent en revenus : 1.000 francs reçus de leurs parents et 2.637 francs en pensions de l'Etat. Elles encaissent en outre 3.500 francs pour leurs 14 élèves. Leur établissement est un « nouveau moyen d'instruction pour les jeunes filles et particulièrement les indigentes qui y sont reçues et qui y sont actuellement au nombre de 60 externes ».

A Sarlat est ouvert depuis 1816 un pensionnat de jeunes filles, tenu par les Dames de la Charité Chrétienne. Selon le prospectus inséré dans *l'Annuaire de la Dordogne de 1819*, cet établissement « est dans un état de prospérité tel qu'il se recommande aujourd'hui par lui-même et que les éloges que l'on peut faire de la manière dont il est dirigé n'est (sic) qu'un juste tribut commandé par la réunion de vertus et de talents ».

A Montignac, les sœurs de Nevers réussissent — alors que les Filles de la Charité y avaient échoué — à ouvrir en 1828 un pensionnat de jeunes filles dans les annexes de l'hôpital. Ainsi, par l'adjonction de quelques religieuses nouvelles, elles assument à six les tâches d'infirmières et de maîtresses d'école. La ville se félicite de cette initiative dont les avantages se prolongeront jusqu'aux décrets du 29 mars 1880 sur les Congrégations.

Des religieuses sécularisées dirigent en outre en Dordogne deux pensionnats prospères. A Eymet, M^{me} de Marobert, qui fit partie de la communauté de Notre-Dame de Sarlat, a installé dans les bâtiments de l'hôpital son ins-

(1) Une est octogénaire, une septuagénaire, six sexagénaires, sept quinquagénaires, une enfin n'a que 24 ans et la postulante 19 ans,

titution. La Maison fonctionne avec succès depuis 1807. Le *Calendrier de la Dordogne de 1822* fait l'éloge de cet

établissement déjà très avantageusement connu, mais digne de plus de célébrité, dans un département surtout où, pendant longtemps, on n'a malheureusement pas assez senti le prix de l'éducation à donner aux jeunes personnes. Quel déplorable préjugé que celui de croire qu'il suffise à une mère de famille d'être bonne ménagère ! S'il faut tout réduire au calcul, l'esprit n'a-t-il pas aussi les siens ? M^{me} de Marober le sait : aussi les jeunes personnes confiées à sa direction reçoivent-elles l'éducation la plus soignée. On leur enseigne la grammaire, l'histoire, la géographie, un peu de mythologie, la musique, l'écriture, le dessin, enfin tous les arts utiles et agréables. Les élèves un peu avancées reçoivent en outre des leçons méthodiques de l'art d'écrire. En traitant de petits sujets convenables à leur âge et à leur sexe, elle apprennent à s'exprimer avec autant de grâce que de justesse...

La femme estimable et généreuse qui dirige ce bel établissement est une seconde Providence pour le pays. Dans une salle séparée de son pensionnat, elle reçoit de jeunes personnes dont les familles ont été maltraitées par la fortune et elle leur fait donner des leçons gratuites...

Si l'on élevait d'un étage de plus le corps de logis du milieu, l'édifice recevrait un agrandissement qui tournerait à l'avantage même de la ville...

M^{me} Marober a formé à Beaumont, dans un vaste et bel édifice, un autre établissement du même genre, dont la direction est confiée à M^{me} Elisabeth. Il commence à prospérer sous les auspices des autorités locales. L'éducation y est aussi complète qu'à Eymet.

Les élèves sont admises à Beaumont de l'âge de cinq à quinze ans. Les internes paient 350 francs par an et 175 fr. les demi-pensionnaires. Elles portent l'uniforme. Les externes versent six francs par mois. Les arts d'agrément y sont professés aux frais des parents : ils acquittent 18 fr. par trimestre, en supplément, pour la musique; autant pour le dessin et 4 francs pour 20 leçons de danse.

La congrégation des Frères de la Doctrine Chrétienne est appelée en Périgord pour l'éducation des garçons. L'initiative en revient au conseil général, qui émet un vœu et vote une allocation le 11 août 1819.

La morale publique a besoin d'être retrempée. Un peu d'instruction ne suffit pas à l'enfance. Il importe surtout de faire germer de bonne heure en elle ces sentiments religieux, sans lesquels il n'est pour l'homme ni vertu réelle, ni bonheur certain. Convaincu que des hommes, dont l'éloquence est toute en action, sont plus que d'autres propres à inspirer aux enfants cette piété solide que de tel hommes professent de si bonne foi, le conseil général désire qu'il soit établi, au chef-lieu du département, une école des Frères de la Doctrine Chrétienne. Il alloue, pour être employée aux frais d'établissement de cette école, une somme de 2.000 francs, égale à celle qui depuis deux ans est consacrée dans le département au soutien des établissements d'instruction publique, connus sous le nom d'Enseignement Mutuel. L'émulation sans doute servira à assurer la prospérité des deux écoles ; mais surtout, et à l'exemple des autres départements du Royaume, le conseil pense que chaque père est libre d'adopter pour ses enfants la méthode d'éducation qui lui paraît préférable et qu'il est du devoir du conseil d'assurer à chacun l'exercice de cette volonté.

Le préfet, Huchet de Cintré, dans son rapport au conseil général en 1820, motive l'insuccès des démarches entreprises. Les 2.000 francs offerts par le département sont insuffisants, « soit pour l'entretien et la nourriture des Frères, soit pour leur logement et ameublement, soit enfin pour leur procurer un local convenable pour leur école ». Il eut fallu affecter de quatre à cinq mille francs. Mais le préfet observe que la dépense incomberait à la ville qui, seule bénéficierait des bienfaits de cette institution et dont les finances sont prospères. Au reste, le curé de Périgueux « dont le zèle pour tout ce qui concerne le bien public » est connu, « fera, s'il le faut, des sacrifices personnels pour la réussite d'un projet dont il apprécie l'importance ».

Le conseil général manifeste à nouveau sa générosité et, le 3 août 1820, ajoute aux 2.000 francs déjà votés une somme égale, « puisqu'il est indispensable non seulement d'appeler à Périgueux trois des respectables instituteurs qui doivent y former l'école, mais encore d'envoyer à Lyon trois jeunes sujets, destinés à les remplacer en qualité d'élèves et dont le voyage et l'entretien dans cette dernière ville sont une condition, sans laquelle celle de Périgueux ne pourrait espérer d'obtenir du supérieur de l'Institution, les religieux qu'elle lui demande. » Cependant les pourparlers n'ont pas abouti et le 16 août 1821, le conseil général « prie instamment M. le Préfet d'employer tous les moyens qui sont en son pouvoir, afin de faire cesser les empêchements que déplorent tous les bons esprits. »

Les difficultés financières imposent de nouveaux retards car la municipalité de Périgueux refuse de trop lourdes charges, qui s'opposeraient à son projet d'urbanisme et retarderaient la construction d'une halle et d'un Hôtel de Ville. Le 4 mars 1822 elle accorde « 6.000 francs pour l'achat d'une maison convenable mais sous la condition expresse et formelle que la commune ne pourra être tenue d'aucune autre dépense, de quelque nature qu'elle soit, en tout ni en partie. » Elle n'y veut rien ajouter, dans sa séance du 21 juillet 1822. Pour la décider à plus de générosité, le conseil général, le 8 septembre 1822, sur la proposition du préfet, vote 12.000 francs « pour contribuer aux premiers frais d'établissement », mais impose à la ville de Périgueux « l'obligation de pourvoir au restant de la dépense, tant primitive qu'annuelle, qui résultera de cet établissement, de quelque nature qu'elle soit. »

La municipalité décide, le 12 janvier 1823, de reporter à la future école, les 300 francs accordés à Gaudel, professeur d'enseignement mutuel, dont les 30 élèves gratuits seront confiés aux Frères. Puis elle annule, le 30 janvier 1823, sa proposition de 6.000 francs et la remplace par une

subvention annuelle de 1.800 francs ; à quoi elle ajoute, le 30 mai 1823, un supplément annuel de 200 francs, « pour contribuer à l'entretien de la maison et du mobilier de ces frères. » Le conseil général, le 7 juin 1823, consent un dernier sacrifice, en raison du vif désir manifesté par M^{re} de Lostanges pour l'installation des Frères à Périgueux ; il ajoute 4.000 francs aux 12.000 votés ; ainsi le département couvre toute la dépense d'achat et d'ameublement de l'école, mais déclare que « cette dépense ne pourra être augmentée sous aucun prétexte. » Bâtiment et mobilier, en cas de fermeture de l'école, devront être « utilisés ou vendus dans l'intérêt du département. »

La vieille maison est acquise qui abritait jadis la Petite Mission. Elle est accolée à la galerie sud du cloître de la cathédrale ; elle jouxte l'évêché à l'est ; elle fait angle à l'ouest sur la place de la Clautre ; elle a façade sur la rue déclive du Petit Séminaire. Elle est une survivance du monastère du Puy-St-Front. La vaste salle du rez-de-chaussée de 9 m. 23 sur 4 m. 77, voûtée en berceau ogival, servit de réfectoire aux moines et fut incorporée à l'évêché au x^e siècle. A l'automne 1823, les préparatifs sont terminés. Le maire de Périgueux, par l'organe du *Bulletin du département de la Dordogne* en date du 5 octobre 1823, précise aux « pères de famille sans fortune » et aux « pauvres artisans » les conditions du concours d'admission :

Un registre est ouvert à la mairie pour y inscrire les noms des enfants proposés.

L'extrait de leur naissance, qui leur sera délivré sans frais, sera joint à la demande et attaché au registre.

C'est sur ce registre que le maire, assisté de tous ceux qui voient de près les indigents, de MM. les curés et vicaires de la ville, de MM. les membres du bureau de bienfaisance, de M. le juge de paix et des anciens commissaires du quartier, désignera les sujets qui doivent recevoir les premiers le bienfait de l'éducation et faire partie de cette école confiée à de si vertueux instituteurs et placée sous la direction morale du prélat le plus révérent.

L'inauguration de l'établissement a lieu solennellement le 15 décembre 1825. A 9 heures, dans la cathédrale, sont groupés les 150 enfants (1). Par politesse et solidarité, les instituteurs de la ville sont venus avec leurs élèves. Sont au premier rang de la nef, le préfet Huchet de Cintré, le secrétaire-général Campsegret, le baron d'Henin, lieutenant-général et son état-major, de Monéïs, maire de Périgueux, et son adjoint de Laubresset. La cérémonie s'ouvre par le chant du *Veni Creator*. L'évêque célèbre la messe pendant laquelle le vicaire général J.-B. Lasserre parle sur l'éducation. Après le *Te Deum*, le cortège se rend à la maison des Frères.

Vers la même époque, les Frères de la Doctrine Chrétienne s'installent à Sarlat dans une partie de l'ancien couvent des Récollets : selon Escande dans son *Histoire de Sarlat*, ils instruisent presque la totalité des enfants de la ville et des campagnes environnantes.

VIII. — REGIME SCOLAIRE.

Les écoles sont, pendant le Seconde Restauration, sous le contrôle de l'autorité ecclésiastique. Le préfet, baron du Hamel, en octobre 1815, a exigé des instituteurs des garanties pour l'enseignement de la morale et de la religion. Par ordonnance royale du 29 février 1816, maires et curés ont le droit d'inspecter, une fois le mois, les classes et d'envoyer un compte rendu au comité cantonal.

(1) A quelques années de là, dans ces locaux insalubres, les élèves s'entasseront près de 800 distribués en 10 classes. Il faudra donc construire. A cette école fera suite l'établissement bâti sur l'emplacement du Jardin Public, près la place Francheville, dont la première pierre sera posée le 1^{er} juillet 1850, et dont les Frères prendront possession partielle le 17 juillet 1851. Après les décrets de 1880, les Frères devront s'en éloigner et cette école laïcisée portera le nom de Lakanal. Mais dès 1883 les Frères ouvriront le pensionnat Saint-Jean, rue Chanzy.

Le conseil général, préoccupé de répandre les écoles élémentaires dans les villes et les campagnes, a prêté la main en 1817 à l'établissement en Dordogne de l'enseignement mutuel, par l'octroi des fonds nécessaires. Il y a vu de grands avantages pratiques et une économie budgétaire. Il n'est point entré alors dans le conflit politique soulevé entre les libéraux bataillant pour l'enseignement mutuel et les ultras défendant les Frères. A Périgueux, le directeur Gaudel, venu spécialement de Paris, instruit cent enfants, dont les progrès sont remarquables, et, en un mois, forme gratuitement des instituteurs. Le Calendrier de la Dordogne de 1818 expose les résultats et d'abord il dit les inconvénients de l'ancienne méthode :

Un instituteur ne peut instruire qu'un petit nombre d'enfants et plusieurs années lui suffisent à peine pour leur apprendre incomplètement la lecture, l'écriture et le calcul. Combien, dans les campagnes surtout, ne voit-on pas d'enfants quitter, sans y avoir rien appris, les écoles qu'ils ont longtemps fréquentées, n'emportant, pour tout résultat de leurs essais infructueux, que la répugnance la plus forte pour toute espèce d'application. La cherté de l'enseignement primaire est encore un autre effet, non moins fâcheux, de l'imperfection de la méthode employée jusqu'ici. Un maître ne pouvant avoir qu'un petit nombre d'élèves, la rétribution à donner pour chacun d'eux, doit être considérable...

La nouvelle méthode (.....) est tout à la fois plus prompte et plus économique, puisque, au moyen de cette méthode, un enfant doué de quelque intelligence doit apprendre à lire, à écrire et à faire les quatre premières règles de l'arithmétique, dans l'espace d'une année et qu'un seul maître suffit pour un grand nombre d'élèves et peut en réunir 500 sous sa direction...

Il faudra déchanter. Le rapport du préfet au conseil général en 1822 convient de l'échec : « Le choix des instituteurs se ressentit de la précipitation avec laquelle il fut fait et l'immoralité de quelques-uns d'entre eux n'a pas peu contribué à faire tomber la plupart des écoles de ce

genre dans un discrédit total. La méthode ne se soutient guère plus que dans quelques chefs-lieux les plus considérables et l'on ferait maintenant de vains efforts pour la faire revivre ailleurs. » Ceci concorde avec l'attitude de M^{re} de Lostanges qui, dès son arrivée, s'efforce de ruiner dans son diocèse l'enseignement mutuel (1).

* * *

Il commente, dans un mandement, l'ordonnance royale du 8 avril 1824 relative aux écoles primaires. « Jamais les évêques, écrit-il, n'ont eu, plus qu'en ce temps, l'obligation

de veiller sur ce jeune et tendre troupeau, exposé à tant de dangers, menacé de se voir entraîner par tant de mauvais exemples et témoin de tant de scandales. L'impiété en effet ne respecte plus l'innocence ; ses écrits, ses paroles, ses actions, tendent évidemment à pervertir le cœur au moment même où il se tourne vers la vertu ; c'est une de ces nouvelles conjurations de l'enfer qui attaquent la société dans ses bases, après avoir tenté successivement de la renverser dans les classes qui la composent, depuis le palais des Rois jusqu'aux plus humbles chaumières du pauvre....

Parents et magistrats, de leur côté, auront à contribuer, avec l'évêque, « à ranimer l'esprit de foi et de piété qui attirera sur nous, sur l'État et sur les familles, les bénédictions du ciel et de la terre. »

Ces préliminaires établis, l'évêque promulgue son ordonnance en 24 articles. Nul instituteur n'enseignera, à dater du 1^{er} février 1825, s'il n'a reçu de lui une autorisation spéciale, après avoir prouvé sa capacité pédagogique, morale et religieuse par des certificats que délivreront le recteur de l'Académie de Bordeaux et le curé de la paroisse où il aura à exercer. L'évêque énumère les sept causes de révocation :

1° L'omission habituelle des devoirs religieux ; — 2° la

(1) Bugeaud prétendra, le 19 janvier 1826, avoir eu connaissance d'une lettre de l'évêque à un curé (certainement celui d'Excideuil), par laquelle « il lui recommande d'employer toute son influence à faire tomber l'école mutuelle qui existe dans sa paroisse ».

négligence marquée à exercer ses fonctions ; — 3° le mauvais exemple ; — 4° les emportements qui tendraient à maltraiter les enfants ; — 5° l'insubordination envers M. le Curé ; — 6° l'admission des filles dans les écoles des garçons. Dans les paroisses où il n'y aura pas de maîtresse d'école, les filles prendront leurs leçons à des heures différentes. L'infraction de cet article entraînerait, par le seul fait, la révocation ou suspension du maître ; — 7° l'emploi d'autres livres que ceux autorisés.

Les instituteurs présideront la prière à l'école, matin et soir ; ils conduiront à l'église, aux offices du dimanche et le jeudi à une messe, les enfants qui défilèrent « deux à deux et les bras croisés. » Les exemples d'écriture seront pris parmi les maximes chrétiennes. L'évêque sera tenu au courant de l'application de son ordonnance et le jeune chanoine Audierne, secrétaire général de l'évêché, surveillera toutes les écoles du diocèse et aura droit au titre d'épôlâtre.

Les instituteurs, en application de l'ordonnance de M^{gr} de Lostanges, demandent leur approbation à l'évêque. Ainsi, au premier recensement du 23 mars 1823, ils sont 83 dans les divers arrondissements (1). Les personnes, qui voudraient instruire les jeunes filles, sont informées qu'elles auront à obtenir de l'évêque leur diplôme : jusqu'ici les institutrices, divisées en trois classes, n'étaient soumises qu'à la surveillance des préfets ; désormais l'évêque visitera leurs écoles, par lui-même ou son délégué.

*
* *

L'évêque, dans sa lettre pastorale du 28 décembre 1828, proteste contre l'ordonnance du 21 avril 1828 qui modifie celle du 8 avril 1824. Elle retire en effet « aux évêques la

(1) Voici le total par arrondissements : Périgueux = 22 instituteurs ; Bergerac = 15 ; Sarlat = 12 ; Nontron = 14 ; Ribérac = 20. Selon Escande, dans son *Histoire de Sarlat*, le nombre des instituteurs passa en Dordogne de 190 en 1824 à 400 en 1829, approuvés ou non par l'évêque.

direction des écoles primaires (.....). La simple raison ne dicte-t-elle pas que l'enfance est sous la protection immédiate de l'évêque et que l'Université, tout occupée d'études plus sérieuses et plus scientifiques, ne doit diriger que les collèges et les institutions, sans avoir à s'embarrasser d'une éducation qu'elle nous semble incapable de surveiller. Le droit de visiter les écoles, qu'on nous laisse, ne nous donne aucun moyen de nous opposer à l'erreur et d'arrêter le scandale, à moins de nous soumettre à l'autorité des comités, des recteurs et des conseillers de l'Université. Telle ne fut et ne peut être jamais, dans l'Eglise de Dieu, la condition des évêques... »

Des comités fonctionnent dans les divers chefs-lieux d'arrondissements. En font partie d'office les curés et maires de ces villes ; des commissaires désignés par l'évêque, le préfet et le recteur de l'Académie (1). Les examens annuels, qui sont présidés dans chaque arrondissement

(1) Voici, en 1829, pour les cinq arrondissements, les délégués de l'évêque, du préfet et du recteur de l'Académie de Bordeaux :

Périgueux. — Par l'évêque : abbé Audierne président, de Mourcin, Lagrèze-Mathet. — Par le préfet : Benoît de Laubresset, Félix de Crémoux. — Par le recteur : Sanzillon de Mensignac, Merlhes conseiller municipal.

Bergerac. — Par l'évêque : abbé Macerouze président, de Marcel, de Cazenave. — Par le préfet : Monteil fils avocat, Biran fils. — Par le recteur : Latané docteur en médecine, Ginet fils.

Sarlat. — Par l'évêque : abbé Labat président, de Betou, Dumas. — Par le préfet : de Gisson Joseph, Lescure André. — Par le recteur : Josse inspecteur de l'enregistrement, Lascoux juge au tribunal de première instance.

Nontron. — Par l'évêque : abbé Lafaye président, Lapouge, Couvrat-Desvergues. — Par le préfet : Dubut Martial, Salleton Joseph. — Par le recteur : Pichon président du tribunal de première instance, Grolhier avocat.

Ribérac. — Par l'évêque : abbé Dusolier président, Cheylat, Fargeot. — Par le préfet : Fourtou François procureur du roi, Auger Dufraisse avocat. — Par le recteur : Lin Boyer avocat, Bardy-Fourtou chevalier de Saint-Louis.

par des jurys, donnent néanmoins des garanties à l'évêque (1).

Les résultats de l'enseignement primaire ne se manifesteront que très lentement. Ainsi, en 1829, dans le département de la Dordogne « sur 5.432 jeunes gens inscrits définitivement sur les tableaux de 1827 : 136 savaient lire seulement et 889 savaient lire et écrire » ; la proportion des illettrés était des quatre cinquièmes.

L'enseignement secondaire ne dépend point aussi étroitement de l'évêque mais reste sous l'influence chrétienne. Chaque collège a son aumônier, souvent sa chapelle particulière. Parfois le principal, nommé par le recteur, est un prêtre (2). Le règlement impose l'assistance aux offices religieux : c'est pourquoi, à Bergerac, le bureau du collège annule, en 1828, une sanction du principal qui s'opposait à ce qu'un externe turbulent se joignît à ses camarades pour les devoirs religieux du dimanche et décide : « M. le Principal ne pourra sous aucun prétexte exclure les externes d'aller à la messe avec les pensionnaires, chaque professeur y accompagnera ses élèves. »

**

Après les journées de juillet 1830, l'influence de l'Eglise catholique — trop étroitement inféodée, sous la Restauration, au pouvoir royal — sera brutalement refoulée. Peu à peu elle regagnera du terrain ; si bien que, 18 ans après, toutes les manifestations de la Révolution de 1848 s'accompagneront de cérémonies religieuses en Dordogne, comme à Paris et partout en France. Et la liberté de l'enseignement sera promulguée en 1850 par la Seconde République.

GEORGES ROCAL.

(1) Voici le jury de l'arrondissement de Périgueux en 1829 : *président*, Audierne, chevalier de l'épée d'or (décoration accordée par le pape), secrétaire général de l'évêché, chanoine écolâtre ; — *membres*, Peyrot curé de Saint-Front, Richard ancien aumônier de collège, d'Anglars conseiller de préfecture, Guichemerre conseiller de préfecture.

(2) A Périgueux : abbé Delmihac, A Sarlat : abbé Pomarel. A Mussidan : abbé Picon.

NÉCROLOGIE

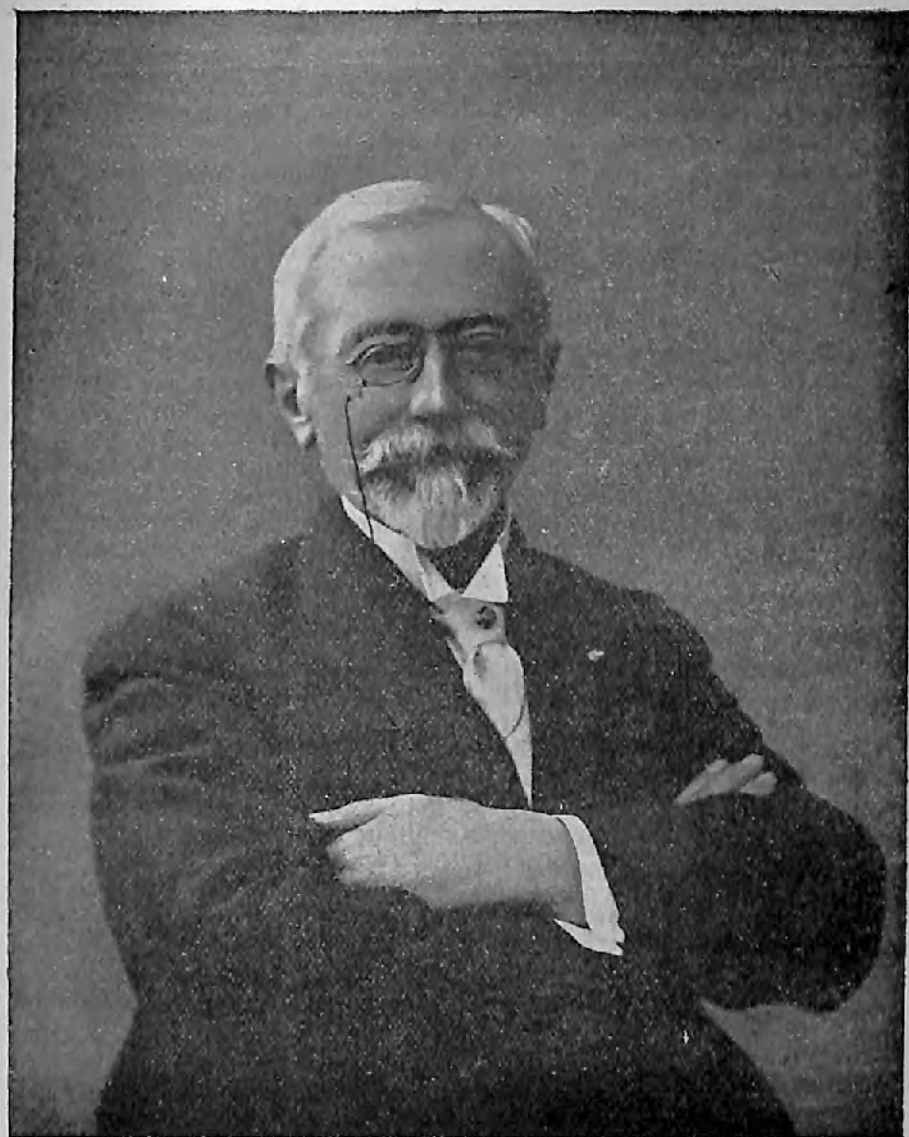
Le Comte AYMAR D'ARLOT DE SAINT-SAUD
vice-président
de la Société historique et archéologique du Périgord
(1853-1951)

C'est par l'*Annuaire du Club Alpin français* que je fis, étant enfant, la connaissance de M. de Saint-Saud. Ma précoce passion pour l'alpinisme me le présentait comme un des grands pyrénéistes, à l'égal des Schrader et des Russel. Beaucoup plus tard, je devais le rencontrer en personne au siège actuel de notre Société et je fus frappé de ce que celui que je croyais être taillé en athlète était petit et fluët, mais d'une extrême vivacité et d'un remarquable dynamisme. Et je garde avec précision le souvenir de son visage maigre, de ses yeux aigus sous la broussaille des sourcils, de ses moustaches et de sa barbe blanche, de ses gestes vifs; comme aussi d'un long entretien que nous eûmes à propos de nos escalades. Sans doute est-ce à ce commun amour de la Montagne que je dois l'honneur de saluer ici, au nom de la Société historique et archéologique du Périgord, le souvenir de celui qui fut l'un de ses vice-présidents depuis le 28 mai 1927, et qui était de loin son doyen d'âge, puisqu'il y entra le 5 août 1875, parrainé par le comte de Cumont et l'abbé Cheyssac; notre Société n'avait alors que deux ans à peine d'existence.

*
**

Jean-Marie-Hippolyte-Aymar d'Arlot, baron puis comte de Saint-Saud était né en 1853 à Coulonges-sur-l'Autize (Deux-Sèvres), de Pierre-François-Gustave, qui fut un des promoteurs de l'assainissement de la Double, et d'Aimée-Honorine Ramier de Franchauvert (1). En 1884, il épousa M^{lle} Marguerite de Rochechouart, qui appartenait par sa mère à la famille du héros vendéen La Rochejacquelein. De ce mariage naquit un seul fils : Léonard, qui épousa M^{lle} Marie-Thérèse Filippini, — et trois filles : M^{me} Pierre Arné, la baronne de Plinval et M^{lle} Adine de Saint-Saud, entrée en religion chez les Cisterciennes de Bonneval (Aveyron). — Il avait une sœur qui devint marquise de Fayolle, et ce mariage rendit plus étroits encore les liens qui l'attachaient à notre Société.

(1) La famille d'Arlot de Saint-Saud a été étudiée par le défunt dans ses *Généalogies périgourdines*, 1^{re} série. (Bergerac, 1898, in-4°), p. 125-186.



Cliché Pyrénées

LE COMTE DE SAINT-SAUD
(1921)

Le comte de Saint-Saud, après ses études secondaires, avait obtenu à Bordeaux sa licence en droit. Il se fit d'abord inscrire au barreau, puis songea à la carrière consulaire et opta enfin pour la magistrature. C'est ainsi qu'il fut nommé juge suppléant à Lourdes. Sa fortune lui assurant une totale indépendance, il abandonna la robe et l'épitoqe pour se consacrer entièrement à la vie de famille et suivre ses inclinations favorites : l'alpinisme et les recherches généalogiques. Il s'y est montré infatigable et l'égal des meilleurs.

*
**

De sa vie de pyrénéiste, qui vient d'être retracée en détail (1), nous ne dirons que quelques mots. Sa rencontre avec les Pyrénées, au lac de Gaube et au Balaïtous, remonte à 1872. En 1874, il aida à la création du Club Alpin français et escalada le Mont-Perdu. En 1876, il fonda la section du C.A.F. de Bordeaux. En 1887, initié à la topographie, il promena son alidade et son baromètre sur les sommets pyrénéens, découvrit des « variantes » au Balaïtous, parcourut la Catalogne, la Navarre, l'Aragon, l'Andorre. Il devint pour ses amis pyrénéistes « le Comte Courant », sobriquet qui convenait fort bien à celui qui passait du Vignemale au Montcalm, des Pyrénées au Tyrol ou à l'Engadine, et qui trouvait encore le temps d'assister, à Paris et à Bordeaux, aux réunions des C.A.F., tout en remplissant de ses observations et de ses relevés topographiques l'*Annuaire du C.A.F.*, le *Bulletin Ramond*, le *Bulletin de la Section du Sud-Ouest*, les périodiques espagnols. De 1890 à 1900, il explora même un massif peu connu, longé par le « chemin de Saint-Jacques », les Picos de Europa; il y fit de multiples relevés et publia en 1922 (Paris, Barrère), une sérieuse étude sur ce sujet, accompagnée de photographies et d'un ensemble considérable de plans et de cartes (2). Heureux temps où les alpinistes

(1) Fayon (P.), *Aymar d'Arlot de Saint-Saud (1853-1951)* dans *Pyrénées*, n° 6, avril-juin 1951, p. 33-45.

(2) En dehors de l'article précédent, se reporter au propre témoignage d'A. de Saint-Saud : *Cinquante ans d'excursions et d'études dans les Pyrénées espagnoles et françaises*. Memorandum publié à l'occasion du cinquantenaire du Club Alpin. Paris, H. Barrère, 1924, in-8°, 62 p., pl.; — et à Maury (L.), *Les Travaux de Saint-Saud dans les Pyrénées*, dans *l'Œuvre scientifique du Club alpin français (1874-1922)*. (Club alpin français. Commission des travaux scientifiques.) Paris, 1936, in-8°; p. 365-375.

trouvaient encore des cimes vierges à escalader, des « premières » à faire et des triangulations non esquissées !

M. de Saint-Saud continue à se dépenser dans la Montagne. Ane de la Section C.A.F. du Sud-Ouest, il s'occupe des « collectivités », part construire des refuges, inaugure le « camping » pyrénéen, appuie la Fédération pyrénéenne, créée par M. Le Bondidier, préside des banquets, dynamise des comités, assiste aux débuts du ski, s'initie lui-même et initie ses enfants aux joies du pyrénéisme hivernal sur les « planches », organise un concours international de ski, devient, en 1923, président de la Section du S.-O. Sa fidélité aux Pyrénées sera telle qu'à 76 ans, il montera encore à 2.300 mètres pour inaugurer le refuge d'Orrode. Bel exemple de l'énergie qui peut entretenir dans une âme bien trempée la fréquentation des sommets. « Il était, a-t-on écrit à l'annonce de sa mort, le trait-d'union vivant entre l'âge héroïque du pyrénéisme et nos générations. »

* *

Si porté qu'il fût vers les choses de la Montagne et leur connaissance scientifique, le comte de Saint-Saud n'a pas négligé pour autant de cultiver les excellentes dispositions qu'il avait pour les études locales. Histoire, archéologie, folk-lore, toutes leurs branches avaient de l'attrait pour cet esprit si éveillé et si net; mais il s'était très vite rendu compte que, pour faire œuvre utile dans ce domaine si vaste, la spécialisation s'impose. Ses préférences se portèrent sur l'histoire des familles, la généalogie, l'armorial. Avec persévérance, avec perspicacité, il s'est attaché à renouveler, élargir, épurer l'histoire nobiliaire du Périgord et de la Guyenne. Sa connaissance des « sources » était unique; les relations qu'il entretenait avec le monde des châteaux ont contribué à enrichir étonnamment sa documentation. Peu de chartriers qu'il n'eût fouillés, peu d'archives publiques qu'il n'eût compulsées; sans parler des livres lus avec la plus scrupuleuse attention, des périodiques dépouillés au fur et à mesure, en vue d'ajouter à ses fiches et de grossir les carnets alphabétiques d'où sont sortis tant de plaquettes ou de volumes, le plus souvent publiés à ses frais (1).

(1) Nous nous bornerons à donner ici la liste des plus importants :

Additions et corrections à l'Armorial du Périgord. (Publ. de la Soc. hist. et archéol. du Périgord.) — Périgueux, 1930; in-8°, 178 p.

Bans et arrière-bans de la Noblesse du Périgord, de 1689 à 1692. — Bordeaux, Féret et fils, 1930; in-8°, 349 p.

Lorsqu'on feuillette ces ouvrages et qu'on en constate la richesse, la densité, on s'étonne qu'ils n'aient pas à eux seuls absorbé toute la puissance de travail du comte de Saint-Saud. Et pourtant ne collaborait-il pas en même temps aux bulletins

Essais sur la deuxième Recherche de la Noblesse dans la généralité de Bordeaux (1676-1718). (Ed. de la *Revue des questions héraldiques.*) — Vannes, impr. Lafolye, 1901; in-8°, 151 p.

Généalogies périgourdines. (Recherches sur le Périgord et ses familles, III.) — Bergerac, impr. g^h du Sud-Ouest, 1898; in-4°, (VI) — 407 p.

Généalogies périgourdine. Seconde série. (Recherches sur le Périgord et ses familles, XI.) — Bergerac, impr. g^e du Sud-Ouest, 1925; in-4°, 523 p.

Index des noms périgourdins cités dans les inventaires sommaires des archives de la Gironde, de la Haute-Vienne, de la Charente-Inférieure (Rech. sur le Périgord et ses familles, II.) — 1896; Cahier autographié.

M. de Saint-Saud a complété ce travail en établissant la table des deux volumes d'*Inventaire sommaire des archives de la Dordogne*, séries A et B (en manuscrit); — série E suppl., t. I^{er} (imprimée).

Magistrats des Sénéchaussées, présidiaux et élections du Périgord. (Publ. de la Soc. hist. et archéol. du Périgord.) — Bergerac, impr. J. Castanet, 1931; in-8°, 209 p.

Essais généalogiques périgourdins. — Paris, Saffroy, 1934; in-8°, 383 p.

Sources du Nobiliaire du Périgord. (Extr. de l'*Annuaire du Conseil héraldique de France*, 1892.) — Saint-Amand, impr. Busière, 1892; in-8°, 22 p.

[En collaboration avec le M^{re} de Fayolle.] *La famille et les origines du vénérable Alain de Solminihac.* — Paris, 1905; in-8°, 250 p., II.

[En collaboration avec Paul Huet.] *Généalogie de la Maison de la Faye.* Bergerac, impr. gén. du Sud-Ouest, 1900; in-4°, 306 p., fig.

[En collaboration avec Meauldre de La Pouyade]. *Les Makanam et les Ayquem de Montaigne. Recherches historiques.* — Paris-Bordeaux, Féret, 1943; in-4°, 189 p.

[En collaboration avec Tamizey de Larroque et P. Huet.] *Livre journal de Pierre de Bessot (1609-1652).* Extr. du *Bull. de la Soc. hist. et archéol. du Périgord.* — Paris, Picard; Bordeaux, Féret, 1893; in-4° et in-8°, 152 p.

Observations météorologiques faites près de La Roche-Chalais (Dordogne) pendant les dernières années du XIX^e siècle (1877 à 1900). — Ribérac, impr. Rejou, 1901; in-8°, 55 p.

de Sociétés savantes comme la nôtre (1), à l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, aux revues spéciales d'*ex-libris*, d'amateurs de reliures, d'héraldique et de sigillographie (2) ? Il était au demeurant de ces rares érudits qui ne sont ni avares ni jaloux de leurs richesses, il ne demandait qu'à en faire profiter ses innombrables correspondants. Il répondait avec la plus parfaite bonne grâce aux questions, souvent si délicates, de filiation noble ou roturière, de blason, d'anthroponymie ou de toponomastique. A qui désespérait de trouver, le recours aux dossiers de notre collègue fournissait, neuf fois sur dix, la solution. Aussi dans sa longue existence aura-t-il fait bien des heureux, réchauffé bien des zèles : c'est là en quoi il trouvait son plaisir le plus délicat et sa meilleure récompense.

Ce n'est pas que toutes ces activités n'aient valu au comte de Saint-Saud des distinctions officielles dont il pouvait être justement fier. L'Espagne le fit grand Croix d'Isabelle la Catholique, commandeur de Charles III, chevalier du Mérite militaire. La France fut loin d'être aussi généreuse à son égard : la rosette d'officier de l'Instruction publique et la tardive Légion d'honneur ne constituaient qu'un minimum. Le Club Alpin Français lui décerna sa grande médaille d'or. La Belgique, de son côté, en reconnaissance des services que le comte de Saint-Saud avait rendus aux réfugiés de ce pays, comme président du Comité belge de la Dordogne et inspecteur dans le Sud-Ouest durant

Le marquisat de la Roche-Chalais. Essai de monographie. — La Roche-Chalais, M^{lles} Martineau, 1938; in-8°, 167 p.

Les origines de d'Elbée. — Luçon, impr. Bideaux, 1909; in-8°, 8 p.

Souvenirs de Pauvert, Officier supérieur et Commissaire général des vivres de l'Armée vendéenne sur la guerre de Vendée. — Luçon, impr. Bideaux, 1910; in-8°, 47 p.

Armoiries épiscopales. Quelques particularités... Préf. de M^{sr} Battandier. (Extr. de l'*Annuaire Pontifical de 1922*.) — Paris, M^{on} de la Bonne Presse, 1922; in-8°, 16 p., fig.

Armoiries et sceaux des cardinaux français actuels. — Roma, Collegio araldico, 1913; in-8°, 10 p.

(1) Entre autres, *Archives historiques de la Gironde*, *Revue de Saintonge et d'Aunis*, *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*.

(2) Il faut ajouter à cette liste le *Bulletin du Comice agricole de la Double*, la *Semaine religieuse du diocèse de Périgueux et Sarlat*.

la guerre 1914-1918, lui accorda la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold (1).

Ce dernier trait nous révèle tout un aspect de notre doyen — celui de l'homme de cœur, du patriote, de l'homme d'œuvres ; il complète bien la physionomie attachante de ce pionnier, de ce chercheur qui se doublait d'un vrai genti'homme.

La Société historique et archéologique du Périgord, qui durant près de trois quarts de siècle, a compté parmi ses membres les plus qualifiés et les plus agissants le comte Aymar d'Arlot de Saint-Saud a subi, de par sa disparition, une perte d'autant plus lourde qu'il était l'un des derniers à représenter dans ses rangs la génération intellectuelle à laquelle elle doit ses premiers fondateurs, et cette espèce de travailleurs, en voie de disparition qui, ayant des loisirs et des moyens, avaient à cœur de les employer pour le bien et l'utilité communs. M. de Saint-Saud n'a pas seulement réservé à notre *Bulletin* le fruit souvent savoureux de ses recherches (2) ; il a assumé seul la rédaction de la table des matières contenues dans les procès-verbaux des séances, et ce de 1874 à 1926 ; il a permis à notre compagnie d'enrichir les archives de la Dordogne des pièces et dossiers qu'il nous remettait presque chaque mois. Enfin, en mourant, il a laissé à sa chère Société les plus beaux ouvrages et tout le fonds local de sa bibliothèque du château de la Valouze. Précieuses reliques d'un savant modeste, désintéressé, périgourdin de race et de cœur, et dont l'exemple oblige.

Veuille la famille du comte de Saint-Saud, en agréant nos plus sincères condoléances, recevoir l'assurance qu'on y faillira pas.

Jean SECRET — Géraud LAVERGNE.

(Le portrait qui figure en tête de cet article a paru dans PYRÉNÉES 1951. Nous remercions la Direction de cette revue d'avoir bien voulu nous prêter le cliché et nous autoriser à le reproduire.)

(1) Notons encore que M. de Saint-Saud fut Chevalier de l'Ordre de Malte, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, inspecteur de la Société française d'archéologie pour le département de la Dordogne.

(2) Comme pour Joseph Durieux, la nomenclature des articles de M. de Saint-Saud est donnée dans la *Bibliographie des travaux des Sociétés savantes*, de Masteyrie, Vidier et Lefèvre-Pontalis ; continuée jusqu'en 1940 par R. Gandilhon, à la rubrique DORDOGNE.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME LXXVIII

Liste des membres	6
Assemblée générale du 4 janvier 1951	56
— — du 1 ^{er} février —	60
Election du bureau	64
Séance mensuelle du 1 ^{er} mars 1951	64
— du 5 avril	101
— du 10 mai	107
— du 7 juin	112
— du 5 juillet	145
— du 2 août	148
— du 6 septembre	152
— du 4 octobre	257
— du 8 novembre	261
— du 6 décembre	265
Errata	119
ROCAL (G.), 1815-1830 en Dordogne. Situation religieuse (<i>suite et fin</i>)	70, 122, 270
GARDEAU (M ^{me} L.), De quelques Rôles gascons relatifs à des « Villefranches »	88
JOUANEL (A.), Campagne de Caumont-Laforce contre la Ligue en 1591	93
FEYRONY (D. et E.), Le Moustérien final et le Périgordien (type Châtelperron) en Périgord	120
LAFON (D ^r Ch.), Fénelon et sa famille	159
BECQUART (N.), Le contrat de mariage des père et mère de Fénelon (1647)	197
SÉCRET (J.), Le château de Fénelon	201
MALEVILLE (L. de), Le château de Fénelon depuis deux siècles .	211

LAVERGNE (G.), Archives du château de Fénelon	214
BARRIÈRE (P.), Fénelon romancier sarladais	222
BÉZACQ (Abbé R.), A propos du sermon sur la conversion des Gentils	238
+ DURIEUX (J.), Fénelon et Chactas	241
CHASTEL (A.), Fénelon et l'art classique	244
SECRET (J.), Notes sur quelques portraits de Fénelon	250
HUMBERT (Denise), Introduction du catalogue de l'exposition « Fénelon et son temps »	253
Documents d'archives et photographies exposés	256

VARIA

SECRET (J.), Un projet de décoration peinte pour Saint-Front .	97
COUV RAT-DESVERGNES (R.), Petite contribution à l'histoire du Lycée de Périgueux	138

NECROLOGIE

Le C ^{te} Robert de Roton (G. L.)	139
M. Joseph Durieux (G. Lavergne)	140
Le C ^{te} Aymar d'Arlot de Saint-Saud (J. Secret et G. L.)	314

ILLUSTRATIONS

Projet de décoration d'un des piliers de Saint-Front : Saint- Front et Sainte Vesunna (<i>sic</i>)	98
La cathédrale Saint-Front, l'évêché et leurs dépendances (Extrait du plan cadastral, 1828.)	134
Château de Fénelon : Vue générale (dessin de L. DE MALEVILLE).	157
Château et église de Manot (Charente) [phot. O' HEGUERTY] ..	181

Château de Fénelon : Vue cavalière (dessin de L. GUTHMANN) .	201
— Plan du système défensif (J. SECRET)	202
— Plan du château (J. SECRET)	205
Pigeonnier à l'entrée du château (dessin de L. DE MALEVILLE) .	210
Les rosiers du cloître du château (Id.)	212
La métairie Fressenge (Id.)	213
Château de Fénelon : lucarne et tour d'angle de la façade méridionale (photo D ^r MERLY)	220
La manuscrit original de <i>Télémaque</i> (Bibliothèque nationale) [photo R. GAUTHIER]	224
La maison de la Nourrice de Fénelon (dessin de L. DE MALE- VILLE)	249
Portrait du comte de Saint-Saud (1921)	315